Le Ménil
Bulletin Municipal

2007-2008

LE MOT DU MAIRE

Donner de la couleur et du relief à la vie quotidienne est une ambition bien généreuse. Sans vouloir aller jusque-là, le comité de rédaction, nouvellement mis en place cette année a souhaité en préparant ce bulletin proposer d'aller encore plus loin dans cette nouvelle présentation.

Merci à cette équipe motivée qui a réussi un travail de qualité destiné à mettre en avant notre village, ses habitants, son histoire et ses associations tout en apportant une information pratique et nécessaire à tous sur la vie dans notre pays.

Les projets communaux se poursuivent selon les options choisies. Deux gros chantiers viennent de se terminer à la satisfaction de tous. En premier, l'aménagement de la salle «Coquelicot» très attendue pour sécuriser l'accueil de la cantine. Mais aussi pour rendre bien d'autres services à nos associations ou à nos familles. La situation, l'accès, le mobilier et la chaleur de l'endroit sont les atouts de cet équipement.
Les trottoirs et l'enrobé de la rue des Sorbiers. Les riverains attendaient cette finition avec impatience, c'est maintenant chose faite, chacun a pu se rendre compte de l'importance de ces travaux qui font que ce quartier bénéficie d'un aménagement moderne et spacieux.
Auparavant, le programme avait commencé par la rénovation d'une partie du chemin des Granges au niveau de la ferme DAVID et ce, sur 1 km.
Obligation et opportunité ont guidé le conseil vers des acquisitions importantes; les premières pour nos véhicules de service, qui en prenant de l'âge, devenaient coûteux en entretien, et pour finir ne répondaient plus aux normes élémentaires de sécurité. C'est donc un nouveau 3,5 tonnes tri-benne et une nouvelle fourgonnette qui sillonnent désormais la Commune.
Opportunité ensuite, en ce qui concerne l'achat de la maison COME. La mise en vente de cet immeuble concerné dans le futur aménagement de la traversée du village a fait que la commune a dû se positionner et négocier cet achat.

Évoquée dans le dernier bulletin, la mise en place d'une Communauté de Commune «des Mynes et Hautes Vosges du Sud» s'est réalisée. Elle aura la charge du recouvrement des ordures ménagères, une compétence à mettre en place des zones industrielles d'intérêt communautaire, le financement des participations des Communes membres au syndicat de Piscine et, à l'Office de Tourisme du Thillot et environs. Nos partenaires sont Le Thillot, Ferdrupt, Rupt sur Moselle et Ramonchamp, dont le Maire, Monsieur François CUNAT est le Président.

En dehors des projets en cours nous aurons cette année à régler la nouvelle concession avec la SA LEDUC qui exploite la station de Frère Joseph dont une partie des pistes est sur le territoire du MÉNIL. Une partie de son développement futur devrait s'orienter sur nos pentes, les élus suivent cette évolution avec intérêt car il s'agit d'un enjeu très important pour une commune touristique comme la nôtre.
Les perspectives sont donc intéressantes mais il faut en même temps mettre en avant tous les aspects incontournables liés à l'impact environnemental, aux aménagements paysagers, à la forêt, à l'accès et au déneigement tout en portant un regard sur l'agriculture de montagne.
Cette réflexion se fera aussi en pensant à tous nos concitoyens qui ont investi dans le tourisme vers des réalisations de haute qualité, à nos commerçants, artisans, restaurateurs qui se distinguent par un savoir faire particulier, pour tous, nous devons être à la hauteur et positionner la commune sur des projets qui créent des ressources à tous.

Avant de conclure, je dois remercier nos partenaires; ceux qui nous ont aidés à financer ce bulletin à travers les encarts publicitaires et remercier nos partenaires institutionnels qui ont soutenu nos projets, la RÉGION LORRAINE, LE CONSEIL GÉNÉRAL DES VOSGES, le Député FRANÇOIS VANNSON.
Associant tous mes collègues élus et les membres des équipes administratives et techniques, je dois vous assurer du dévouement de tous, à créer un bien être que vous êtes en droit d'attendre de votre commune.

Jean-Claude CÔME

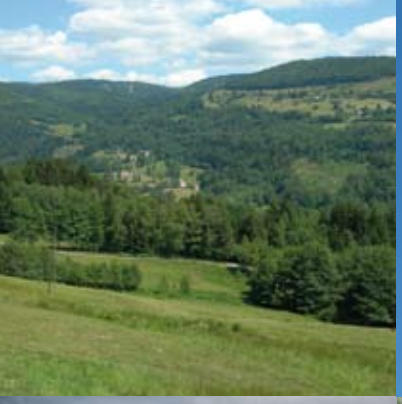

SOMMAIRE

Le mot du maire 2
À votre service 4
Organigramme des services municipaux 5
Artisans & Commerçants 6
Travaux & projets 7
Compte administratif 8
Les décisions du conseil municipal 10
Changement d'ardresse en ligne 12
Autorisations d'urbanisme 13
Boisements : les règles 13
Vie quotidienne 14
Plan canicule 15
Produits dangereux 16
Les tiques et la maladie de Lyme 16
Canalisations en plomb = danger ! 17
Le problème de nos déchets 18
Faites votre compost ! 20
Les jardiniers de France 22
La bourse aux plantes 22
Concours communal des maisons fleuries 23
École maternelle 23
École élémentaire Aimé CHEVRIER 24
L'aide aux devoirs 25
Animation loisirs 25
Cantine scolaire 26
Inauguration de la Mairie et de l'Église 26
Les vitraux de l'église du Ménil 28
Le pain 30
La poste 32
Sociétés et associations 33
Comité des fêtes 34
Ménil accueil 35
MJC la bibliothèque 35
Parents d'élèves 36
ADMR 37
PAIO des Vosges du Sud 37
Amicale des retraités de la Haute Moselle 38
Amicale des donneurs de sang bénévoles de la Haute Moselle 40
Conjoints survivants 41
Solidarité Guédonne 41
Office de tourisme 42
Le club Vosgien 43
Club des Charmilles 44
Anciens combattants AFN 45
Le Théâtre Guedon 45
Club échecs 46
Fanfare du Ménil 46
Atelier généalogie 47
Association «Vogesus» 47
Atelier bleu 48
Société de pêche 49
AFC le Ménil 50
Club des supporters 51
Hautes-Vosges et Haute-Moselle ski nordique 52
Tennis loisirs 53
La dynamique 54
Cyclo-Club des Ballons 54
Ménil Vol Libre 55

À VOTRE SERVICE

Mairie
✆ 03 29 25 02 44
Fax : 03 29 25 39 57
email : COMMUNE-LE-MENIL@wanadoo.fr
site : lemenil.mairie.com
Ouverture au public : du mardi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Le Samedi de 9h30 à 12h00.

Permanence du Maire
du mardi au samedi de 11h00 à 12h00.

Secrétariat de la voie verte
✆ 03 29 23 62 81 les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h00 à 11h30.

Salle polyvalente
La Familiale 10 rue du Général de Gaulle.
✆ 03 29 25 97 37.

Salle Vestiaires «Stade Guedon» - 10 rue du Général de Gaulle.

MJC : Bibliothèque
Ouverture :
Le mercredi de 18h00 à 19h00 (en période scolaire)
Le jeudi de 16h30 à 17h15 (en période scolaire).

La Poste
✆ 03 29 25 23 21
Ouverture : lundi, mercredi, vendredi de 13h45 à 16h15 – mardi, jeudi, samedi de 8h45 à 12h00.
Levée du courrier à 15h30 du lundi au vendredi et 11h30 le samedi (ou à 12h00 au Centre Local du Courrier – rue de la Gare au THILLOT).

Déchetterie intercommunale
Rue de la Favée – 88160 FRESSE SUR MOSELLE
Ouverture : les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

O.N.F. – Unité Territoriale de la Haute Moselle
4 rue de la Gare – 88160 LE THILLOT.
✆ 03 29 28 11 22

Taxi
MORBIN Jean-Pierre Taxi
55 Grande rue - ✆ 03 29 24 07 04

Cabinet médical
17 rue des Tilleuls - 88160 Le Thillot
Médecins :
- M et Mme SCHLIENGER
- M et Mme CLERGET
- Messieurs CHEVALIER

Infirmières :
- V BELLINI
- S FABBRO
- N PETITJEAN
- S SCHULTZ

Dentiste :
- GAILLOT Hélène

Cabinet dentaire
14 rue des Tilleuls - 88160 Le Thillot
Dentistes :
- HENOCQ Arnaud
- CHOFFEL Clémence

Pharmacies
- Pharmacie des ARCADES - 2 C r Tilleuls - 88160 LE THILLOT.
✆ 03 29 25 00 42 – Fax : 03 29 25 18 81
- Pharmacie HENRY - 26 rue Charles de Gaulle - 88160 LE THILLOT.
✆ 03 29 25 00 81 – Fax : 03 29 25 04 81

Ambulances
MANGEL - 1, rue de la Paix - 88160 LE THILLOT.
✆ 03 29 28 20 10
GEORGES Daniel - 2, rue Jules Ferry - 88160 LE THILLOT. ✆ 03 29 25 00 75

Hôpital
1, rue Georges Lang - 88200 REMIREMONT.
✆ 03 29 23 41 41

Service Départemental d'Incendie et de Secours
Centre de secours - 17 bis, rue de la Paix - 88160 LE THILLOT. ✆ 03 29 25 37 58

Gendarmerie : 88160 LE THILLOT - 48, Rue Charles de Gaulle. ✆ 03.29.25.00.17

SAMU Faites le 15. **Pompiers** Faites le 18.

Assistante sociale de la Direction Vosgienne des Interventions Sociales (D.V.I.S.)
Mlle Sophie DALLE, Permanence centre D.V.I.S. LE THILLOT : les mardis de 10h00 à 12h00 et les jeudis de 15h00 à 17h00.

Compteurs d'eau
Gel des compteurs : les compteurs d'eau, ainsi que les installations d'alimentation en eau, doivent être bien protégés contre le gel.

En cas de détérioration, les réparations sont à la charge des abonnés.

Les personnes qui quittent la commune ou changent de logement doivent le signaler à la Mairie afin de faire relever leur compteur.

Allô, service public
La première réponse à vos questions administratives
✆ 3939
0,12€/mn TTC à partir d'un poste fixe
www.service-public.fr

ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX

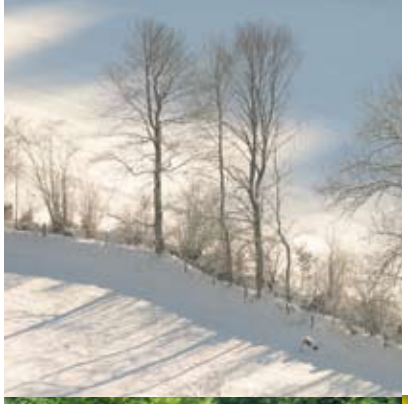

Le Maire

Jean-Claude CÔME

Les adjoints

1er adjoint – M. GERMAIN Alain
2e adjoint – M. CUENOT Dominique (finances)
3e adjoint – Mme CLAUDE Annie (social)

Services administratifs

Mme GAUDEL Sylvie
Secrétaire de maire

Melle RICHE Fabienne
Adjoint administratif

Mme PERRIN Marie-Noëlle
C.A.E

Services techniques

M. CANAL André
Chef des services techniques

M. PHILIPPE Pierre Jean
M. DIDIERLAURENT Yannick
M. FRATTINI Roger
M. MATHIEU Pascal
Agents techniques

Services scolaires

Mme MATHIEU Francine
Agent spécialisé des écoles maternelles

Mme CHIPEAU Jocelyne
agent d'entretien

Entretien

Mme CANAL Sylvie
Mme CLAUDE Laurence
Agents d'entretien
Melle HENEBELLE Sonia - CAE

ARTISANS & COMMERÇANTS

ANTOINE Elisabeth Salon coiffure
9 Grande rue - ✆ 03 29 28 18 30

AUBRY Bernard Fabrication jouets en bois
83 bis Grande rue - ✆ 03 29 28 17 56

BEDDIAF David Boulangerie, épicerie
55 Grande rue - ✆ 03 29 23 16 04

SARL CLAUDE Frères Maçonnerie
9 route de la Mouline - ✆ 03 29 25 84 55

COLIN Pierre Maroquinerie
4 chemin de la Haute Ville - ✆ 03 29 25 17 90

COLLE Dominique Camping
51 bis Grande rue - ✆ 03 29 25 04 88

COLLE Thierry Fabrication objets en bois
1 Les Fenesses - ✆ 03 29 24 02 28

CORDIER Valérie Évasion nature (Activités)
14 rue du Général de Gaulle - ✆ 06 80 63 03 20

CORÉ Francis Élevage de Teckels
20 rue du Seu - ✆ 03 29 25 17 18

Ets CROIZIER Charpente bois
20 rue du Général de Gaulle - ✆ 03 29 25 11 56

DAVAL Joël Hôtel-Restaurant
60 Grande rue - ✆ 03 29 25 02 46

FRATTINI Daniel Isolation, peinture, revêtements
6 chemin du Hallaire - ✆ 03 29 25 95 25

FRECHIN Gérald Garage
2 route des Fenesses - ✆ 03 29 25 20 58

GERMAIN Philippe - SMPF Commerce bois
24 rue du Général de Gaulle - ✆ 03 29 25 36 12

GROSJEAN Claude Promotion construction Sté ACOR
16 rue du Général de Gaulle - ✆ 03 29 25 86 49

HASBI Ali Transporteur
5 rue des Croisettes - ✆ 08 77 59 44 54

HESTIN Claude Artiste Peintre
4 rue des Charrières - ✆ 03 29 25 96 82

HERLEM Gérard Pizzas
12 route du Surdelot - ✆ 06 83 23 80 80

LALLOZ SARL Plomberie, Chauffage, Sanitaire - 9 rue du Seu - ✆ 03 29 25 83 48

LALOT Magali Tabac Presse
33 Grande rue - ✆ 03 29 25 17 71

LAMBERT Dominique Entretien espaces verts – déneigement
25 chemin du Hallaire - ✆ 06 85 70 25 92

LOUIS Françoise Café
49 Grande rue - ✆ 03 29 23 75 42

MORBIN Jean-Pierre Taxi
55 Grande rue - ✆ 03 29 24 07 04

OHMER Bernard Auberge du Tilleul
2 Les Fenesses - ✆ 03 29 24 22 26

PERRY Christophe
TRAMZAL Stéphane Electricité
10 rue des Lieux Romains - ✆ 03 29 25 37 56

POIROT Laurent Vente spécialités lorraines
1 chemin Saint Guerin - ✆ 06 26 84 42 84

SARL POIROT Graniterie
8 chemin du Gouau - ✆ 03 29 25 99 80

SARL SOUVAY Boucherie
54 Grande rue - ✆ 03 29 25 24 74

THIERRY Bertrand Menuiserie
22 rue du Général de Gaulle - ✆ 03 29 25 12 30

VP KART Karting
31 route du Surdelot - ✆ 03 29 25 34 17

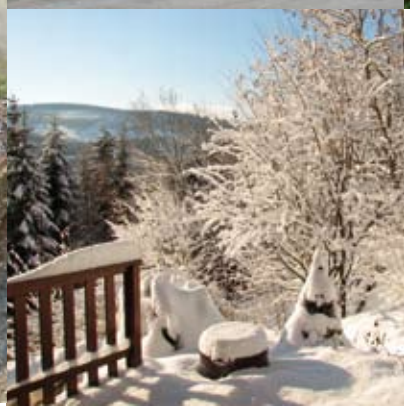

TRAVAUX & PROJETS

Pour de multiples raisons, notamment l'attente de subventions, les travaux envisagés début 2006 n'ont pu être réalisés, et sont donc reportés sur 2007 :

ATELIERS et SALLE COQUELICOT

Si les travaux des ateliers ont pu débuter en janvier 2006 et être pratiquement terminés en été, là aussi pour des raisons financières, les travaux de la salle coquelicot n'ont pu commencer qu'en juin 2006. Ils sont terminés depuis avril 2007 et la salle de cantine a pu être utilisée à la rentrée des vacances de Pâques.

TRAVAUX de VOIRIE

le programme de la route des Granges était tout juste achevé pour fin décembre. Les travaux de la rue des Sorbiers n'ont pu commencer avant mars 2007, malgré les conditions climatiques exceptionnelles de l'hiver. Ils sont terminés à ce jour.

ACQUISITION de VÉHICULES pour la VOIRIE

Le conseil municipal a dû procéder dans l'urgence au remplacement de deux véhicules pour les services de la voirie : la fourgonnette 205 datait de 1994, le contrôle technique était défavorable, elle a été remplacée par un Partner.
Un Renault Master a remplacé le J5 acheté en 1992.

PROJETS

Le gros projet reste celui de l'aménagement du centre du village. Un marché vient d'être signé avec la D.D.E. pour une mission d'assistance.
Dans le cadre de l'aménagement du centre du village, le conseil municipal a décidé d'acquérir la propriété COME sise au 26 grande rue, et qui était mise en vente par les propriétaires. Elle est destinée à la démolition.

BATIMENTS COMMUNAUX

Le projet d'aménagement de deux logements dans l'enceinte de la mairie reste d'actualité, dans l'attente de la subvention départementale.

TRAVAUX de VOIRIE

Le programme a été voté récemment et fait l'objet d'une demande de subvention. Il concerne partiellement les chemins du Gouau, des Granges et du Corat. Le projet a été chiffré à 100 000 €HT et devrait s'étaler sur deux exercices.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal a décidé de procéder à l'installation de l'éclairage public Chemin des Charmilles.

EAU

Après la construction du nouveau réservoir, l'amélioration de la qualité de l'eau est en cours.

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte administratif 2006

Celui-ci a été présenté au Conseil Municipal et approuvé à l'unanimité lors de la séance du 26 février 2007. Les chiffres sont les suivants :

1) BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	257 992,65 €
Charges de personnel	340 388,81 €
Autres charges de gestion courante	136 580,02 €
Charges financières	7 684,63 €
Charges exceptionnelles	256,00 €
Charges : reversement d'impôts	- €
Dépenses imprévues Fonctionnement	- €
Virement à la section d'investissement	- €
Opérations d'ordre entre sections	19 309,00 €

RECETTES	
Produits des services	69 455,55 €
Impôts et taxe	281 732,77 €
Dotations, subventions	353 541,12 €
Autres produits de gest° courante	98 770,69 €
Atténuations de charges	9 877,17 €
Produits financiers	17,85 €
Produits exceptionnels	22 516,12 €
Transfert des charges	
Opérations d'ordre entre sections	36 907,02 €

DEPENSES de l'EXERCICE	762 211,11 €
Déficit antérieur reporté Fonc.	- €
TOTAL DEPENSES	762 211,11 €

RECETTES de l'EXERCICE	872 818,29 €
Excédent antérieur reporté Fonc.	
TOTAL RECETTES	872 818,29 €

EXCEDENT de FONCTIONNEMENT : 110 607,18 €

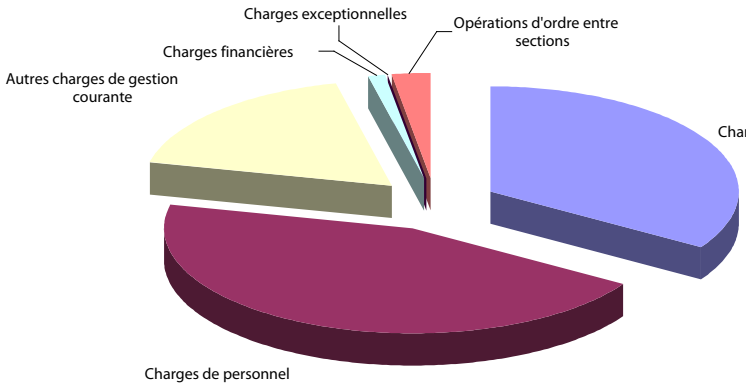

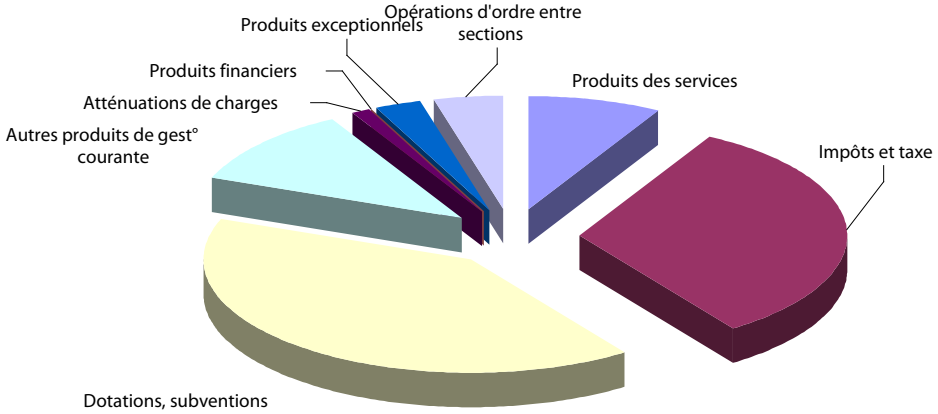

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Différence sur réalisation immob	
Remboursement d'emprunts	32 664,86 €
Acq. terrains	932,71 €
Acq logiciels	
Acq matériel technique divers	4 936,27 €
Ordinateur mairie	997,46 €
Travaux bâtiments communaux	96 282,88 €
Travaux de voirie	39 940,59 €
Eclairage public	
Enfouissement réseaux	
Materiel SDIS mise à dispo	4 253,39 €
DEPENSES de l'EXERCICE	180 008,16 €
Déficit investissement reporté	160 404,43 €
TOTAL DEPENSES	340 412,59 €

RECETTES	
Affectation excédent fonctionnement	115 942,64 €
Fonds compensation TVA	30 745,72 €
Taxe locale d'equipement	3 893,00 €
Subv invest reçues Etat	17 660,86 €
Subv invest reçues Département	31 179,00 €
Subv SMEDV enfouissement réseaux	2 440,68 €
Diff sur réalisation d'immob	12 015,41 €
cession de terrains	7 293,59 €
Mise à dispop biens SDIS	4 253,39 €
RECETTES de l'EXERCICE	225 424,29 €

DEFICIT d'INVESTISSEMENT : 115 988.30 €

RESULTAT de CLOTURE : DEFICIT 5 381.12 €

non compris les restes à réaliser

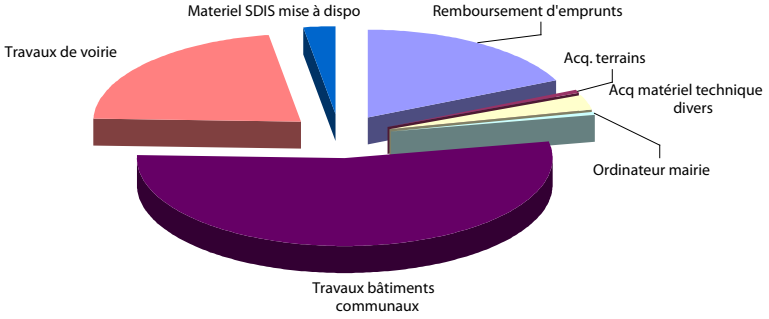

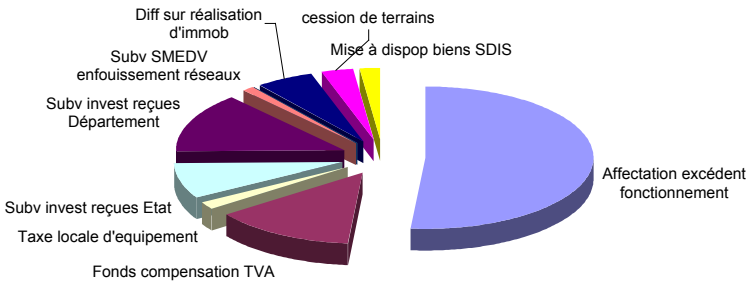

2) BUDGET ANNEXE

BUDGETS ANNEXES

BUDGET de la FORET	
Fonctionnement	
Dépenses	72 742,89 €
Recettes	122 778,77 €
Investissement	
Dépenses	2 395,45 €
Recettes	3 253,79 €
EXCEDENT GLOBAL de CLOTURE : 50 894.22 €	
SERVICE de l'EAU	
Exploitation	
Dépenses	103 557,02 €
Recettes	131 033,57 €
Investissement	
Dépenses	16 663,20 €
Recettes	78 854,39 €
EXCEDENT de CLOTURE : 89 667.74 €	

LOTISSEMENTS	
Fonctionnement	
Dépenses	28 762,21 €
Recettes	140 541,97 €
Investissement	
Dépenses	91 161,00 €
Recettes	22 218,22 €
EXCEDENT GLOBAL de CLOTURE : 42 836.98 €	
SERVICE de l'ASSAINISSEMENT	
Exploitation	
Dépenses	63 491,21 €
Recettes	64 431,73 €
Investissement	
Dépenses	209 450,49 €
Recettes	254 049,24 €
EXCEDENT de CLOTURE : 45 539.27 €	

Excédent global tous budgets confondus : 224 938.21 €

Pour mémoire : Excédent global tous budgets confondus 2005 : 91 204.58 €

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PARMI LES PLUS IMPORTANTES DEPUIS LE 7 JUILLET 2006

Il est rappelé que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

SÉANCE DU 7 JUILLET 2006

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé :

• d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2005.

• de donner un avis favorable à l'adhésion de plusieurs communes au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif .

• de louer le garage communal contigu au Presbytère à M et Mme Pierre FRECHIN à compter du 1er août 2006, pour un loyer mensuel de 22 €.

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2006

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé :

• L'adhésion de la commune au projet de Communauté de Communes intitulée :
« VAL de RUPT et THILLOT » et regroupant les communes de RUPT, FERDRUPT, RAMONCHAMP, LE THILLOT et LE MENIL.

• de vendre la parcelle n° 8 du lotissement communal de la « Tête du Seu » à Monsieur TREMSAL Jean Claude domicilié 38bis, rue des Vieux Moulins au prix de 14 150 €.

• de vendre la parcelle n° 9 du lotissement communal de la « Tête du Seu » à Monsieur et Madame MAILLARD Jean Marie domiciliés : 1 rue verte à 60120 MORY MONTCRUX au prix de 10 718 €.

• d'accepter la cession d'une partie de la parcelle AD 718 contiguë aux parcelles 532 et 533 sur une largeur de 6 mètres à M. et Mme Claude GROSJEAN – rue du Général de Gaulle.

• de modifier les échanges de terrains qui avaient été établis dans la délibération du conseil municipal du 14 novembre 2003, avec les consorts PERNEL concernant l'aménagement de l'accès à l'étang des Fenesses, et le passage de la piste multi- activités.

• d'accepter de prendre en charge la formation B.A.F.A de Mlle HENNEBELLE suite à la prolongation de son contrat d'accompagnement dans l'emploi.

• d'attribuer un bon d'achat de 50 €, à valoir au magasin Intermarché du Thillot, aux agents bénévoles du centre aéré en remerciement de leur dévouement et de leur bénévolat.

• de déléguer à Monsieur le Maire et ce, pour la durée de son mandat, le droit d'exercer l'application du droit de préemption défini par le code de l'urbanisme.

• d'allouer une subvention communale de 570.50 € à la section locale des Jeunes Sapeurs Pompiers de la Haute Moselle.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2006

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé :

• la mise à disposition des biens mobiliers au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S).

• de transférer en section d'investissement, les travaux effectués en régie par les services techniques, pour l'extension des ateliers municipaux et les travaux de voirie Route des Granges.

• l'adhésion et le retrait de collectivités au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif.

• de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal de Piscine du Canton du Thillot.

• de fixer les nouveaux tarifs des frais de secours sur les pistes de ski de Frère Joseph situées sur la commune du Ménil pour la saison hivernale 2006/2007.

• de signer des conventions avec les ambulanciers pour le transport des victimes d'accident de ski, sur les pistes de Frère Joseph situées sur le Territoire du Ménil, du poste de secours jusqu'à l'hôpital de Remiremont.

• d'accepter l'indemnité d'un montant de 437.74 € de AXA assurances correspondant au remboursement de dégradations sur l'abribus place du 1er RCP.

• d'attribuer une indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable à Monsieur Marc KINDERSTUTH - Receveur Municipal.

• de classer dans le tableau de la voirie communale la VC 58 – Chemin des Charmilles.

• d'acquérir un nouveau véhicule de voirie en remplacement de l'ancienne fourgonnette dont le dernier procès verbal de contrôle technique fait état de nombreux défauts.

• de fixer à 3% le taux de la Taxe Locale d'équipement pour les locaux à usage d'habitation secondaire – catégorie 8 et de la maintenir à 1 % pour les autres catégories.

• de prendre en charge une séance de cinéma par année scolaire pour les enfants des écoles primaire et maternelle

– grande et moyenne sections.
• de louer des terrains communaux d'une contenance de 13 ha 31 a 90 ca, par bail à ferme, pour une durée de 9 ans, à Mlle Gaëlle DECHAMBENOIT .

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2006

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé :
• de solliciter le renouvellement de la Convention passée avec l'Etat - Direction Départementale de l'Equipement des Vosges, concernant l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.
• de fixer les nouveaux tarifs communaux applicables à compter du 1er Janvier 2007.
• de transférer en section d'investissement, - Budget de l'eau - les travaux effectués en Régie par les Services Techniques, concernant le périmètre de protection des captages d'eau.
• de transférer en Section d'Investissement, - Budget communal - les travaux effectués en Régie par les Services Techniques, concernant la salle polyvalente : « Les Coquelicots ».
• de prendre en charge les frais de fonctionnement du Centre Médico-scolaire du Thillot, sur la base de 1.30 € par élève pour l'année 2007.
• de remplacer le traditionnel jambon du colis de Noël du Personnel Communal Retraité et Auxiliaire par un bon d'achat de 20 € à la Boucherie Souvay du Ménil.
• de modifier la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2006 concernant la vente de la parcelle n° 8 du Lotissement Communal de la « Tête du Seu » à savoir que la vente se fait au nom de : S.A.R.L La Vieille Montagne Construction, 19 rue de l'Encensement 88200 SAINT NABORD.
• de créer à compter du 1er janvier 2007 un emploi d'Agent Administratif affecté au service administratif en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.
• de fixer à 247.50 € le tarif du transport en ambulance qui sera demandé à chaque bénéficiaire du secours en montagne pour la saison hivernale 2006/2007.

• d'échanger avec les Consorts PETITGENET une partie du terrain communal jouxtant leur propriété avec une partie de la parcelle section C2 n° 102 « les vieux très » leur appartenant.
• d'échanger avec M et Mme Laurent SIMONIN une partie du terrain communal jouxtant leur propriété avec une partie de la parcelle section C2 n° 96 « La Rougeterre » leur appartenant.

SÉANCE DU 18 JANVIER 2007

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé :
• de donner à Monsieur le Maire une autorisation budgétaire spéciale, pour l'acquisition de 2 véhicules – RENAULT MASTER et PEUGEOT PARTNER pour les services techniques.
• d'accepter l'indemnisation de AXA Assurances d'un montant de 2 462.00 € concernant le sinistre sur le réseau d'éclairage public.
• de donner un avis favorable à l'adhésion de collectivités au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif.
• de donner un avis favorable à l'adhésion de collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation dans le Département des Vosges.
• d'accepter la modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.
• de réaliser un prêt PLUS de 105 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'amélioration de 2 logements dans l'enceinte de la Mairie.

• de facturer à un particulier le coût des réparations pour intervention des employés communaux sur le réseau d'eau, dû à sa négligence. La mise en recouvrement des frais de réparation s'élevant à 158.14 €.

SÉANCE DU 26 FEVRIER 2007

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé :
• d'approuver le compte administratif 2006 dressé par Monsieur le Maire, Jean Claude CÔME.
• d'approuver le compte de gestion 2006, dressé par Madame Martine BINDA et Monsieur Marc KINDERSTUTH receveurs.
• de signer le renouvellement de la Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales en ce qui concerne l'Aide aux Temps libres.
• d'attribuer les subventions communales 2007.
• d'établir des priorités en raison de l'urgence et de la capacité financière de la commune pour la réalisation du programme de travaux de voirie 2007, et de solliciter des subventions.
• de vendre la parcelle n° 13 du Lotissement communal de la Tête du Seu à Monsieur Johan PEDUZZI et Mademoiselle Mélanie MATHIEU au prix de 20 436 €.
• d'acquérir auprès des consorts CHEVRIER des terrains cadastrés section AD «La Golette » et «Tête du Seu ».
• de solliciter le renouvellement d'une subvention du Conseil Général pour procéder aux travaux de création de deux logements locatifs à l'étage de la Mairie.
• d'approuver les programmes de travaux à réaliser en forêt communale pour l'exercice 2007.
• de fixer à 24 heures la durée hebdomadaire de travail de l'Agent Administratif recruté au 1er mars 2007 en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, vu les besoins à satisfaire.
• d'émettre un avis favorable à l'adhésion de deux collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation dans le Département des Vosges.
• de retenir la formule d'assurance «tous risques sans franchises» à 480.00 € par an auprès de GROUPAMA pour le nouveau véhicule Peugeot Partner des Services Techniques.
• de passer une convention avec le Conseil Général des Vosges pour proposer un service de lecture publique de proximité, en partenariat avec la Direction Vosgienne de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

SÉANCE DU 2 AVRIL 2007

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé :

• De fixer le taux des 4 taxes locales 2007
• Le vote des budgets primitifs 2007 : commune, eau, assainissement
• De prendre en charge les différentes participations pour 2007 à verser aux syndicats auxquels la commune est adhérente
• De fixer les tarifs communaux 2007 pour l'eau et l'assainissement
• De modifier le tableau des effectifs du personnel communal
• D'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV)
• De prendre en charge le coût de formation BAFA d'une employée communale chargée du service de restauration scolaire
• De prendre en charge le montant de la cotisation 2007 à la PAIO
• D'acquérir la propriété COME 26, Grande rue, dans le cadre du projet d'aménagement du centre du village
• De facturer à l'entreprise KLEYLING le coût relatif à une intervention des employés communaux suite à la dégradation d'une de leur remorque stationnée sur le parking des Fenesses
• De facturer au responsable, le coût relatif à l'intervention des employés pour la réparation d'un poteau de plaque de rue dégradé à la suite d'un accident de la circulation

SÉANCE DU 23 AVRIL 2007

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé :

• D'accepter la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Bâtiments des Services d'Incendie et de Secours des communes de la Haute Moselle
• De demander une subvention du département pour la réfection de divers chemins dans le cadre du programme de voirie 2007 et pour l'installation de l'éclairage public chemin des Charmilles
• De passer un marché d'ingénierie avec la DDE pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la traversée du village RD 486
• De solliciter les services du cabinet Fabrice GARTNER pour assurer une mission d'assistance et de conseil juridique tout au long de la phase de renouvellement de la convention d'exploitation du domaine skiable conclue avec la SA LEDUC
• D'approuver la modification des statuts et le changement de nom de la Communauté de Communes Val de Rupt et Thillot qui se dénommera désormais "Communauté de Communes des Mynes et Hautes Vosges du Sud"
• De céder l'ancien véhicule PEUGEOT J5 acheté en 1992 au garage FRECHIN

SÉANCE DU 29 MAI 2007

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé :

• De signer un avenant pour prolonger jusqu'au 30 avril 2008 la convention d'exploitation du domaine skiable conclue avec la SA LEDUC
• De procéder au déclassement partiel de 2 passées communales
• De renouveler divers baux à ferme au profit de Messieurs DECHAMBENOIT Jean-Paul, Nicolas WINTZER, de Madame Françoise VALDENAIRE et du GAEC de la Chapelle des Vés
• De fixer les tarifs pour le centre de loisirs organisé par la commune en juillet 2007 et de créer les emplois nécessaires
• D'annuler la délibération prise le 15 décembre 2003 relative à l'acquisition de la parcelle AC 609
• De vendre la parcelle n° 6 du lotissement communal de la Tête du Seu à Monsieur Frank SIMONIN
• De renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Vosges pour 2007
• D'accepter l'indemnisation d'un montant de 660.19 € de AXA assurances suite à un sinistre sur le réseau d'éclairage public
• De facturer à un particulier le coût des réparations relatif à l'intervention des employés communaux sur le réseau d'eau, suite à des négligences de sa part
• D'approuver l'adhésion des communes de HAGNEVILLE et RONCOURT au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SMDANC)
• Dans le cadre de la campagne composteurs, de participer à hauteur de 10 € par composteur acheté par les particuliers qui en avaient fait la demande
• De céder à M et Mme CLAUDE Dominique, et à Monsieur CUNAT Aurélien & Mademoiselle JACQ Caroline une partie de parcelles communales sises lieudit La Chaume
• De facturer, à l'occasion de la réalisation des branchements d'eau pour des particuliers, un acompte de 50 % lors de la remise du devis signé par le pétitionnaire, et avant d'engager les travaux, et le solde après réalisation des travaux, au moment de la mise en eau.

CHANGEMENT d'ADRESSE en LIGNE

De quoi s'agit-il ?
Ce service permet à l'usager de déclarer, par internet et en une seule opération, son changement d'adresse à plusieurs organismes de son choix.

Il n'y aura pas, pour les organismes choisis de démarches supplémentaires à effectuer par courrier. L'usager peut inclure dans sa déclaration les personnes de son foyer déménageant avec lui.

Quels sont les organismes couverts par ce service ?

L'usager peut choisir de déclarer son changement d'adresse aux organismes suivants :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (uniquement pour les salariés relevant du régime général),
- La caisse d'assurance chômage,
- Le service des impôts
- L'administration du service national.

Le service de changement d'adresse en ligne sera étendu progressivement à d'autres organismes.

Quand utiliser ce service ?
Ce service peut être utilisé deux mois avant et deux mois après le déménagement.

Coût ? Gratuit

Contacter le service de changement d'adresse :
Téléphone : 08 210 822 00 du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 14h00 (0.12 €/mn)
Mail : changement-adresse@pm.gouv.fr

AUTORISATIONS d'URBANISME

Le permis de construire ne se limite pas à la construction d'une habitation, pour beaucoup d'autres travaux il est nécessaire d'obtenir une autorisation des services de l'Équipements.

En fonction des travaux à réaliser, il convient de déposer :
Une demande de permis de construire pour :
- toute construction, même sans fondation, à l'exception de ce qui est soumis à déclaration de travaux,
- toute reconstruction après démolition,
- tout changement de destination avec travaux (même sans modification extérieure),
- pour la création de planchers supplémentaires à l'intérieur d'un volume existant de plus de 20m² (ex : mezzanine),
- un mobil home, sans roues,
- les chapiteaux d'une certaine importance.

Les travaux doivent être commencés dans un délai de 2 ans à compter de la délivrance du permis.

Une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou déclaration de clôture pour :
- les modifications de toitures,
- les ravalements de façades (joindre un échantillon de la couleur lors du dépôt de demande)
- l'adjonction d'un balcon
- la création d'une pièce d'habitation supplémentaire, les abris de jardin, garages, atelier de bricolage d'une superficie ne dépassant pas 20m² de SHOB, sur un terrain supportant déjà un bâtiment,
- les clôtures
- les ouvertures de fenêtres, les vitrines, les devantures,
- les murs de plus de 2 m de hauteur
- les piscines non couvertes
- châssis et serres d'une hauteur comprise entre1,50 m et 4 m et d'une superficie inférieur à 2000m²

Certains travaux ne sont soumis à aucune autorisation, il s'agit :
- des terrasses d'une hauteur inférieure à 0.60 m du sol,
- des ouvrages de surface inférieure à 2m² et inférieur à 1.50 m de hauteur (niche à chien, barbecue…)
- des murs de moins de 2 m de hauteur et ne servant pas de clôture,
- des serres agricoles inférieures à 1.50 m de hauteur et inférieure à 2000m² de surface.

La Direction Départementale de l'Équipement et le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Vosges sont à la disposition des particuliers qui envisagent des travaux de construction ou d'aménagement. Des visites gratuites d'un instructeur et d'un architecte peuvent être proposées. A cet effet, il convient de s'adresser à la Direction Départementale de l'Equipement d'EPINAL au 03 29 69 12 12 du lundi au jeudi de 14h00 à 17h00, le vendredi de 14h00 à 16h00.

BOISEMENTS : LES RÈGLES

Par arrêté préfectoral du 14 novembre 1968, la majeure partie du territoire de la commune est soumise à l'obtention d'une autorisation pour les semis ou plantations d'essences forestières.

Pour savoir si son terrain est concerné par cette réglementation, il y a lieu de consulter les plans à disposition en mairie.

• Tous semis ou plantations d'essences forestières sont subordonnés à l'absence d'opposition du Préfet.
• De même que tous semis ou plantations d'essences forestières sont interdits à mois de 6 m des limites des fonds voisins non boisés.

Dans le cas où une demande d'autorisation (imprimé spécifique à retirer en mairie) est nécessaire, celle-ci doit être présentée en mairie en 3 exemplaires, en précisant la désignation cadastrale des parcelles à boiser et la nature sommaire des travaux projetés.

PLANTATION D'ARBRES PRÈS DU MUR MITOYEN OU À LA LIMITE NON MATÉRIALISÉE

Dans le cas où il existe un règlement du lotissement en cours de validité (soit 10 ans à la date de délivrance de l'autorisation de lotir), il faut le respecter.

A défaut de règlement, l'article 671 du Code Civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être :

• plantés à 2 mètres de la ligne séparative des deux terrains, s'ils doivent dépasser 2 mètres de hauteur ;
• plantés à 50 centimètres de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas 2 mètres.
La distance se calcule du centre de l'arbre à la ligne séparative des terrains.

VIE QUOTIDIENNE

Élagage des haies et arbres en bordures de voies publiques

Il est fait obligation aux propriétaires (ou principaux locataires) de procéder à l'élagage des arbres et des haies, qui sont à tailler à l'aplomb des limites des propriétés, de façon à avoir une hauteur libre de 3 m au dessus des trottoirs et de 4,50 m au-dessus des chaussées.

De manière générale, sont à tailler à l'aplomb des limites de propriétés toutes les branches d'arbres gênant la diffusion de la lumière des réverbères, quelle que soit leur hauteur.

Curage des ruisseaux

L'entretien des cours d'eau non domaniaux appartient aux riverains qui sont propriétaires chacun de la moitié du lit.

Il comprend le faucardement des herbes, le recépage et l'enlèvement de tous les arbres qui font obstacle au libre écoulement des eaux.

Les riverains doivent effectuer les travaux sur leur propriété sans attendre qu'un avis préfectoral leur en donne l'ordre. Ces travaux sont de l'intérêt des propriétaires car ils évitent souvent des débordements des ruisseaux.

Brûlage et respect du voisinage

Il est rappelé que le brûlage à l'air libre des déchets végétaux, de même que tout autre matériau ou ordures, est strictement interdit.

Cette interdiction est précisée par l'article 84 du règlement sanitaire départemental dont l'application est de la responsabilité du Maire.
Les déchets végétaux peuvent être déposés à la décharge verte du Gouau, ou transformés en terreau.

Le Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Équipements d'Intérêts Collectifs (SIVEIC) assure par ailleurs le ramassage des encombrants, et la déchetterie du SIVEIC à Fresse sur Moselle est à votre disposition pour tout dépôt d'encombrants.

Eaux de pluie sur le terrain voisin

Les eaux de pluie s'écoulant du toit de votre maison doivent se déverser sur votre terrain ou sur la voie publique mais pas sur le terrain de votre voisin (art. 681 du Code Civil).
Par contre, **l'eau de pluie provenant de votre terrain** peut s'écouler sur le terrain voisin, si ce dernier est situé à un niveau inférieur au vôtre. Elle doit s'écouler de façon naturelle, suivre la configuration des terrains en pente et ne doit pas avoir été déviée par des travaux pour se déverser chez le voisin.
Le propriétaire **du terrain situé au niveau inférieur** ne peut pas élever de digue pour empêcher cet écoulement (art. 640 du Code Civil). Une indemnité peut être due au propriétaire du terrain situé au niveau inférieur si l'écoulement d'eau est important. Elle peut être fixée à l'amiable entre les deux propriétaires. A défaut, les contestations concernant l'établissement et le règlement de cette indemnité peuvent être portées devant le juge du Tribunal d'Instance (art. 641 du Code Civil). En cas de litige, adressez vous au Tribunal

d'Instance.

Divagation et promenade des chiens

Nous vous rappelons que la divagation des chiens sur la voie publique est interdite et passible d'une amende (article R. 307 du Code Pénal). De plus, la délibération du conseil municipal n° 68/2000 du 25 mai 2000, modifiée par la délibération n° 103/2006 du 11 décembre 2006 stipule que le propriétaire d'un animal errant sur la voie publique, et qui sera recueilli par la Commune dans l'enclos prévu à cet effet, se verra dans l'obligation de payer les frais engendrés par la garde de celui-ci :

- Forfait de prise en charge 20 €
- Redevance journalière 10 €.

Dans un souci de sécurité et de respect de chacun, il est essentiel que tous les propriétaires veillent à respecter cette législation et tiennent leurs chiens en laisse. Evitons également que nos amis à quatre pattes ne dérangent l'entourage par des aboiements prolongés.

Halte au bruit, et vive les dimanches tranquilles

Afin de préserver la tranquillité de chacun, tout en permettant les travaux extérieurs parfois un peu bruyants, nous vous rappelons qu'en vertu de l'arrêté préfectoral n° 80/93 du 5 juillet 1993, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après :

*** Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;**

*** Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;**

*** Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.**

Pensez à nos enfants

Le stationnement «anarchique» aux abords des écoles est un réel danger pour tous, et contraire à toutes les règles du Code de la Route et de bonne conduite.

Nous constatons également que des voitures stationnent sur les trottoirs, obligeant ainsi les piétons à marcher sur la chaussée, et cela est dangereux, surtout pour les enfants.

En attendant les aménagements du centre du village qui permettront un stationnement plus organisé, soyons civiques et faisons en sorte qu'une certaine harmonie règne, afin de ne pas trop se gêner les uns les autres.

PLAN CANICULE

MODE d'EMPLOI du RECENSEMENT des PERSONNES ÂGÉES

Dans le cadre du plan canicule, les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile, et qui en font la demande, peuvent être inscrites sur un registre nominatif dont le but est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (lorsque les prévisions météorologiques à 3 jours dépassent les seuils retenus à savoir pour les Vosges : minimale 18 ° - maximale 32 °).

Qui peut figurer sur le registre ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du Code de l'Action Sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

La demande d'inscription est réalisée soit :

- par la personne concernée ou le cas échéant par son représentant légal,
- par un tiers qui peut être une personne physique (parent, médecin traitant, etc …) ou morale (Centre Communal d'Action Sociale, service de soins à domicile, etc …). Lorsque la demande d'inscription émane d'un tiers, elle doit être écrite.

PRODUITS DANGEREUX

QUE FAIRE EN CAS D'INTOXICATION ?

- n'attendez pas que les symptômes apparaissent pour téléphoner
- appelez le centre antipoison (hôpital central de Nancy 03 83 85 26 26) ou un médecin ou le SAMU (15)

Absorption d'eau de Javel ou autre liquide, ingestion de médicaments, de baies toxiques… :
- ne faites pas boire de lait, ne faites pas vomir, cela peut être dangereux.

Projection d'un produit dangereux dans les yeux :
- rincez immédiatement et longuement à l'eau claire

Emanation de gaz irritant ou toxique :
- aérez bien les locaux

Lorsque vous appelez le centre ou le SAMU, vous devrez indiquer :
- l'âge, le poids et la taille de la victime
- le nom du produit incriminé (garder emballage, notice, mode d'emploi)
- le temps d'exposition au produit ou la quantité de produit ingéré
- les circonstances (accident, tentative de suicide..) et autres détails.

LES TIQUES ET LA MALADIE DE LYME

La maladie de Lyme, est une maladie infectieuse, non contagieuse, due à une **bactérie** transmise par des tiques. Le risque de transmission à l'homme est d'autant plus grand que la durée de fixation de la tique est longue.
Ce n'est qu'avec l'apparition,aumilieudes années 1970, de 51 cas d'**arthrite inflammatoire** dans le Comté de Lyme (États-Unis) que de vastes études sont entreprises qui aboutissent, en **1981**, à la découverte de l'agent causal. C'est une maladie très largement répandue dans les régions tempérées et froides de l'hémisphère nord, avec **15 000 cas annuels en moyenne aux États-Unis**, plus de **50 000 en Europe.**

En France, l'incidence de la maladie est mal connue et présente des variations considérables d'une région à l'autre. L'**Est et le Centre du pays sont les plus touchés**, avec une incidence pouvant atteindre plus de 200 cas/100 000 habitants en Alsace.

Aspect clinique

L'évolution est généralement décrite en **deux phases** avec un stade précoce (parfois inapparent) et un stade plus tardif. Le premier se caractérise par une inflammation de la peau nommée **érythème** (plaque rouge de plus de 5cm de diamètre), véritable marqueur de la maladie, rarement associé à des manifestations générales. Au cours du second stade, la maladie peut prendre des aspects différents avec soit des **manifestations neurologiques** (polynévrites, paralysies faciales, méningites) soit **arthri tiques inflammatoires**, ou plus rarement cardiaques, ou cutanées.

Traitement et prévention

Après piqûre, il suffit en général de **retirer la tique avec une pince spéciale** vendue en pharmacie.

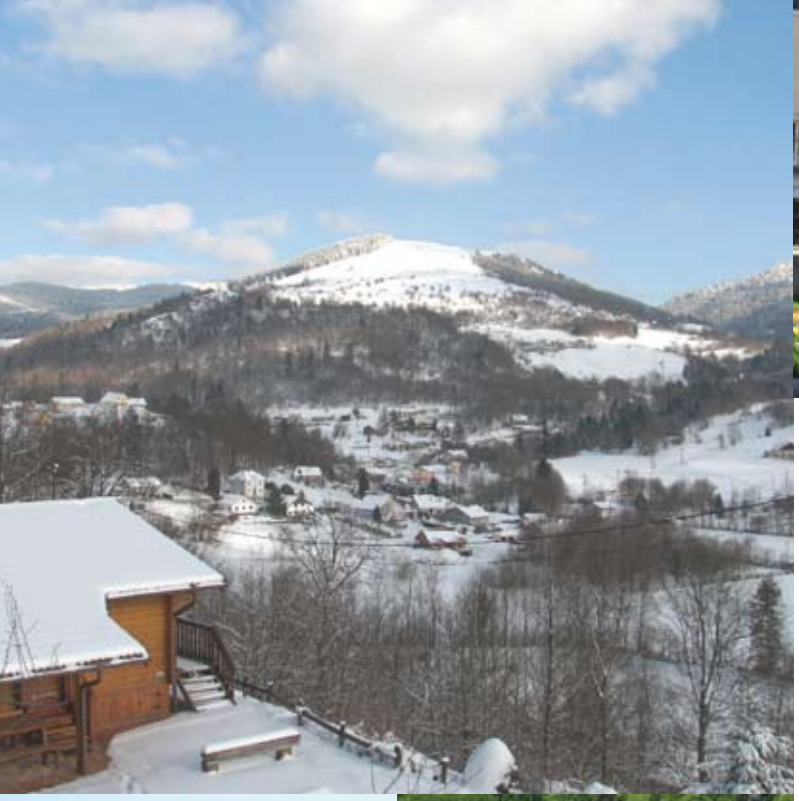

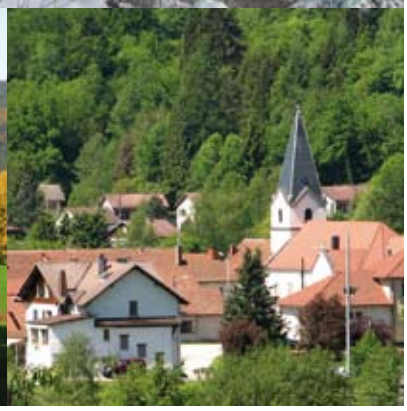

(Contrairement à ce qui se dit parfois**, ne pas utiliser d'éther, d'huile ou autre liquide.)**

Quand faut-il consulter un médecin ?

- Si entre 3 et 6 jours plus tard, **une auréole rouge** apparaît autour de la piqûre,

- ou si entre 7 à 10 jours plus tard, se manifestent des **symptômes grippaux** tels que : fièvre, courbatures, maux de tête, douleurs articulaires, fatigue, ganglions...

Le praticien vous prescrira alors des **antibiotiques**. Le traitement au stade primaire entraîne une guérison rapide et prévient les complications. La maladie sera décelable dans une prise de sang au bout de 4 à 6 semaines, temps nécessaire pour fabriquer des anticorps. Non traitées, les arthrites et les manifestations neurologiques peuvent évoluer vers la chronicité. La prévention individuelle repose sur le **port de vêtements couvrants** et surtout sur l'**examen soigneux de la peau après une sortie en forêt**.. Aucun vaccin n'est actuellement disponible.

CANALISATIONS EN PLOMB = DANGER !

Interdites depuis 1995, certaines canalisations en plomb subsistent, notamment dans le domaine privé. C'est au contact de celles-ci que l'eau se charge de ce métal dont l'ingestion pourrait être responsable d'avortements ou malformations, de problèmes de stérilité, de problèmes de croissance ou de troubles du comportement chez les enfants et d'atteintes nerveuses chez l'adulte.
La contamination de l'eau augmente avec : le temps de stagnation, la longueur des tuyaux concernés, la température de l'eau, et les mises à la terre sur les tuyauteries.

En attendant les travaux de remplacement, si vous soupçonnez des éléments en plomb dans votre installation :

- ne consommez l'eau du robinet qu'après quelques minutes d'écoulement, vous éliminez ainsi une grande partie des particules dissoutes dans le liquide qui a stagné dans la canalisation incriminée.
- N'utilisez pas l'eau chaude des canalisations pour la cuisson des aliments ou les boissons chaudes.
- N'effectuez pas de mises à la terre de vos appareils électriques sur vos tuyaux

Toutes les canalisations existantes en plomb devront être éliminées pour 2015.
Les propriétaires de logements sont responsables de la mise en conformité de leurs installations. Les travaux de remplacement de canalisations effectués par un professionnel bénéficient de TVA à tarif réduit et peuvent être subventionnés par l'ANAH ; se renseigner auprès de la direction départementale de l'équipement.

LE PROBLÈME DE NOS DÉCHETS

Depuis plusieurs années, le bulletin d'information municipal traite du problème des ordures ménagères. Ce sujet, repris dans chaque bulletin va dans le sens d'un souci **de protection environnementale** pour le bien-être des habitants de notre commune et s'inscrit dans une démarche collective de **conservation de notre planète pour les générations futures**. En effet les ordures mal recyclées ou abandonnées au bord des voies, des prés et des forêts polluent. Nous sommes fréquemment alertés par les médias sur les conséquences de la pollution.

Ne faisons pas dans la nature ce que nous ne nous autorisons pas à la maison !

A notre petit niveau nous pouvons, individuellement, contribuer à limiter ces effets sur notre environnement. Notre village a également une vocation touristique ; aussi, une commune accueillante et agréable incitera plus facilement les vacanciers à revenir. Il ne faut pas oublier que le tourisme est une source de ressources pour un certain nombre d'entre nous et pour le Ménil.

A l'initiative de notre municipalité, un groupe de 16 personnes volontaires s'est crée afin de réfléchir à ce problème des ordures ménagères et à nous aider **à mieux trier** nos déchets. Depuis le début de cette année, cette commission s'est réunie trois fois.

Nous vous indiquons ci-après plusieurs points de réflexions ayant été abordés par le groupe :

- Le problème de l'évolution du tonnage et donc des coûts.
- Les pneus usagés, en particulier pour les personnes qui ne passent pas par un garage.
- Une meilleure information sur les lieux de dépôts dans notre commune et sur le tri.
- La possibilité de containers supplémentaires, en particulier pour les métaux ferreux.
- L'amélioration de la collecte des cartons et journaux.

- Un éventuel ramassage des vêtements, en bon état, une fois par an.
- L'achat groupé de composteurs à usage individuel. Le type d'habitat de notre commune devrait favoriser la transformation des déchets verts et autres en compost.
- La mise en place d'une notice d'information sur le tri à l'intention des estivants, document pouvant être remis avec le contrat de location.

À SAVOIR…

Le coût du traitement des déchets pour nos 5 communes est de plus de 800 000 euros par an.

En 2005 au Ménil, nous avons produit 332, 830 tonnes d'ordures, ce qui est beaucoup ; il faut impérativement diminuer ces chiffres si l'on ne veut pas voir les tarifs encore augmenter. Comment ? en triant mieux !

Papiers, cartons, plastiques et métaux, s'ils sont triés, seront revendus.

Par contre, mis dans les poubelles, ils augmentent davantage les poids, donc les coûts de ramassage.

COLLECTE DE BOUCHONS

Désormais, vous pouvez déposer vos bouchons dans un petit container spécial au même endroit que vos bouteilles, (ce qui nous paraît plus logique) rue du Général de Gaulle.

Ne sont valables pour ce recyclage que les bouchons

plastiques ronds de bouteilles type eau minérale, jus de fruits, sodas et lait. Ne mettez pas de capsules transparentes de bouteilles de vin, ni de couvercles de Nutella, ni de capuchons de flacons de shampoing, lessives...

A quoi cette collecte est-elle destinée ? Les bouchons sont transmis à l'association « bouchons d'amour » et leur recyclage servira **:**
- à acheter des fauteuils roulants à des handicapés
- à financer un orphelinat à Madagascar.

Donc, en dévissant vos bouchons et en les collectant dans un sachet à part, vous participez au tri sélectif et vous faites de plus une B.A. !

LE PROBLÈME DES CARTONS

Que faire des gros ou petits cartons d'emballages de toutes sortes ?
Surtout éviter de les mettre dans les poubelles, vous augmentez le volume et le poids des ordures collectées , donc le coût, et par conséquent votre participation financière future !
Une possibilité est de les emporter immédiatement à la déchetterie à Fresse si vous le pouvez.
L'autre est tout simplement de les aplatir et de les garder dans votre sous-sol jusqu'au prochain ramassage de papiers. (voir dates dans le tableau)
En effet, une collecte de papiers et cartons est organisée par le SIVEIC plusieurs fois par an,
mais si celle-ci s'avère infructueuse, elle risque d'être supprimée !

LES BOÎTES DE CONSERVES

Autre problème …Comme pour les cartons, ne pas les mettre à la poubelle pour les raisons invoquées ci-dessus.
Boîtes, canettes métalliques, bombes sont bien encombrantes dans votre sous-sol, alors nous avons demandé l'installation d'un container situé au même endroit que papiers et bouteilles rue du Général de Gaulle.

CONTINUONS À TRIER

car l'augmentation des poids n'est pas sans incidences sur les coûts, nous sommes tous concernés ;
MOINS NOUS TRIERONS, PLUS NOUS PAIERONS !
Aussi, comme auparavant, nous insérons un tableau afin de vous aider dans votre tri :

I) DÉCHETS RÉCUPERÉS au MÉNIL

Matériaux	Type	Ramassage
Ordures ménagères	Tout ce qui n'est pas cité ci-dessous	Ramassages les **lundis & jeudis à partir de 7 H 30.**
Ferraille et objets encombrants (même ramassage)	Frigos, machines à laver, vélos, télévisions … Matelas, sommiers, fenêtres…	Prochaines collectes les mercredis : **29 août, 26 septembre, 28 novembre**
Boîtes métalliques	Boîtes de conserves, thé, bonbons, bombes aérosols	Conteneur rue du GD Gaulle
Papier	- Journaux, cartons, vieux livres (enlever les plastiques d'emballage). - Briques de lait.	Prochains ramassages les jeudis **:** **16 août, 18 octobre, 20 décembre** (Mettre en cartons bien fermés ou paquets solidement ficelés.) ou conteneur : rue du GD Gaulle.
Verre	Bouteilles, bocaux, flacons **Enlever les bouchons. Pas d'ampoules, de pyrex, ni de vitrages** …	Conteneurs à verre.
Flacons plastique	D'eaux minérales, jus de fruit, lait… **Oter les bouchons**	Conteneur à plastique rue du GD Gaulle
Bouchons plastique	De bouteilles d'eaux minérales plates ou gazeuses, de boissons gazeuses, ou de lait	Conteneur rue du GD Gaulle
Piles	Rondes, plates, boutons	Boîtes au secrétariat de la Mairie ou chez votre commerçant.
Cartouches d'encre	Imprimantes, photocopieurs	Récupération à l'école primaire
Téléphones portables		A garder pour le Téléthon
Déchets verts	Tontes pelouses, taillage de haies … etc	Dépôt indiqué en bordure du chemin du Goueau
Déchets ménagers	Coquilles d'œufs, épluchures des fruits et légumes, fleurs fanées, …	Compost pour le jardin, terreau gratuit (voir page spéciale)

Ramassages ci-dessus effectués par le SIVEIC. Pour tout renseignement ou réclamation, contacter le 03 29 25 06 21

II) DÉPOT à la DÉCHETTERIE de FRESSE

rue de la Favée

Matériaux	Type	Remarques
Batteries	de véhicules	Contiennent du plomb et des acides très dangereux
Huiles	de vidange, de moteurs	Toxiques pour les sols
Autres produits dangereux	Peintures, acides, désherbants	Polluent sols et nappes phréatiques
Métaux	Boîtes de conserves, machines à laver, frigos, vieux vélos …	
Objets encombrants et divers	Sommiers, matelas … Pots de fleurs en plastique	
Seringues		
Textiles usagés		

Horaires d'ouverture : Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H et les samedis de 9 H à 12 H et de 13 H à 17 H.

III) AUTRES

Matériaux	Type	Collectes possibles
Vêtements chaussures	Uniquement en très bon état,	Se renseigner auparavant **:** * Secours Populaire Nicolas WINTZER - 03 29 24 02 95 ou * Croix Rouge Michèle PARADIS - 03 29 25 95 72
Vêtements en bon état et petit électroménager en état de marche	Ramassages pour l'**UKRAINE**	A apporter à la Cure de Saulxures sur Moselotte, (téléphoner auparavant) Une participation de 1 € est demandée par sac ou par carton.
Médicaments		Les rapporter à la pharmacie.

TRAVAILLONS AUSSI EN AMONT !

Pour limiter notre production de déchets, nous pouvons avant tout :

- Eviter les produits livrés dans des barquettes en plastique ou polystyrène.
- utiliser des piles rechargeables, plus économiques à long terme.
- refuser les kilos de publicité distribuée dans nos boîtes aux lettes en l'indiquant par un petit mot ou l'autocollant Stop Pub disponible en mairie

Chacun de ces gestes concourt à l'économie globale, soyons-en conscients !

De plus, au lieu de jeter vos déchets ménagers, nous vous encourageons à faire votre compost.
L'article qui suit, extrait du dépliant « le compost à la maison « publié par l'espace naturel régional et les jardiniers de France, vous indique comment procéder.

FAITES VOTRE COMPOST !

Le compost est le résultat de la décomposition lente de la matière organique fraîche.

Le compost enrichit le sol en humus évitant l'usage exclusif d'engrais commerciaux. Il améliore la richesse et la stabilité du sol.

Après quelques mois de maturation, le compost pourra être utilisé dans le jardin. Il est mûr lorsque les déchets sont transformés en une terre brune et grumeleuse.
Le compost complètement mûr peut être utilisé au printemps pour les semis, la production de plants et au pied des arbres, arbustes, haies et plantes ornementales à une profondeur de 5 à 10 cm.
En revanche, le compost jeune ou partiellement décomposé est idéalement utilisé en automne sur le potager. On le laissera en surface où il terminera sa décomposition.

Compostage

Un broyeur permet de réduire les déchets volumineux en petits morceaux et facilite le processus de compostage.

L'utilisation d'un bac à compost est idéale pour les foyers produisant une faible quantité de déchets organiques. Elle représente également un gain de temps car il n'est plus nécessaire de faire un tas et évite une trop grande déperdition de chaleur.
Le prix des bacs à compost varie de 35 à 60 € suivant les modèles. Il est également facile d'en construire un en bois à partir de quelques planches (palettes). Prévoyez un bac de 200 litres pour un jardin de 100 m².
Cependant, le bon déroulement du compostage et la qualité du produit final dépendent surtout du suivi du processus (retournements, humidification…)

Le tas de compost ne doit pas être trop éloigné de la maison afin de pouvoir l'atteindre facilement. L'endroit doit être ombragé sans l'être totalement et à l'abri du vent. Une haie peut y contribuer tout en intégrant du point de vue esthétique l'aire de compostage du jardin.

Les matières organiques (restes de cuisine, tontes de gazon,…) représentent 30% du poids des déchets ménagers, soit près de 100 kg / an / habitant.

Matières à composter

❧ *Recommandées*

• Restes de fruits et de repas.
• Coquilles d'œufs.
• Marcs de café, thé avec sachets
• Déchets de légumes, résidus du potager.
• Tontes de gazon (en quantités limitées)
• Fumier de cheval, bovin.
• Paille et foin.
• Cendres de bois non traités.
• Feuilles sèches, écorces d'arbres.

❧ *Plus délicates*

• Paille et gazon en grandes quantités.
• Branches de marronnier, peuplier, noisetier, bouleau, acacia, thuya.

❧ *À éviter*

• Papiers et cartons imprimés.
• Végétaux traités aux herbicides.
• Contenu des sacs d'aspirateurs.

• Sciure de conifères.
• Excréments humains et litières d'animaux de compagnie.
• Epluchures d'agrumes (orange, citron, etc).

Obtenir un compost de qualité

Le compostage est un processus faisant intervenir des organismes vivants ; il faut donc leur fournir les meilleures conditions de vie possibles : « nourriture » (matière organique à décomposer), eau, air.

❧ *Équilibrer :* lors de la formation du tas, placez des couches de 5 à 10 cm de matières sèches et de matières humides en alternance.

Matières riches en azote (souvent humides)	**Matières riches en carbone (**souvent sèches)
Engrais verts et gazons Débris végétaux Déchets de table, de cuisine. Fumier	Feuilles mortes (sèches) Sciure de bois Paille de céréales Fibres, brindilles

❧ *Arroser :* il faut arroser le compost sec et protéger le tas des pluies abondantes. Un compost bien humidifié doit perdre quelques gouttes d'eau lorsqu'on le presse dans la main.

❧ *Aérer :* il faut retourner le tas après l'hiver (avril, mai) ou lors d'apports importants et toutes les 2 à 3 semaines durant le printemps et l'été.

❧ *Quelques conseils*

- Ajoutez un activateur : terre noire, purin d'ortie, fumier, compost mûr ou activateur du commerce.
- Hachez, broyez, fragmentez les détritus volumineux tels que les branchages.
- Eliminez les plantes malades et les mauvaises herbes grainées.

❧ *Problèmes les plus fréquents*

Problèmes	Causes	Solutions
Odeur désagréable	1. Manque d'air (tassement) 2. Trop d'eau	1. Retourner le tas et ajouter des matériaux secs. 2. Protéger des pluies ou diminuer l'arrosage.
Mauvaise élévation de température	1. Volume trop petit 2. Surface exposée à l'asséchement ; 3. Manque d'azote.	1. Ajout de matières 2. Recouvrir le compost 3. Ajout de matières azotées
Centre du tas sec	1. Pas assez d'eau	1. Retourner en ajoutant de l'eau.

LES JARDINIERS DE FRANCE

La plus grande association de jardiniers amateurs de France compte plus de 900 000 adhérents.
Depuis 130 ans, elle passe de générations en générations défendant des valeurs fortes (respect de l'environnement, jardinage naturel, développement durable…).
Le jardinage est une passion qui se partage et se communique.

Le correspondant local de notre commune est Monsieur Aimé VALDENAIRE - 16 rue des Lieux Romains - 88160 LE MÉNIL Tél 03.29.25.07.66

LA BOURSE AUX PLANTES

Depuis quelques années à la mi Mai, et à la mi Octobre, a lieu une bourse d'échange de plantes (fleurs et légumes).
Chacun troque ses plantes ainsi que de bons conseils de culture, vous êtes de plus en plus nombreux à participer.
Nous passons une bonne matinée de convivialité et je vous en remercie.
Rendez-vous cet automne.

Le bergénia, allié du paresseux.

Le bergénia se débrouille dans les coins les moins accueillants, résiste aux grands froids, vit sans caprices très longtemps, tout en restant beau été comme hiver: que demander de plus? Rien, alors pourquoi le laisser dans l'ombre? Redonnons à cette valeur sûre une place au coeur des jardins d'aujourd'hui.

Formidable plante couvre-sol, parfaite en bordure, reine des jardins de nos grands-mères, elle a de nouvelles cartes à jouer.
Sa rusticité lui permet de traverser les hivers rigoureux en gardant ses feuilles.
Un feuillage attrayant, les feuilles de certains Bergénias réagissent à la morsure du froid en changeant de tonalités. Elles virent parfois au pourpre, deviennent bronze ou arborent un rouge des plus vifs.
Une floraison précose et parfumée, des premiers boutons apparaissent dès le mois de Mars, ils s'élévent jour après jour en s'épanouissant en panicule ou en cyme sur des hampes qui atteignent 20cm voir 40cm pour la plupart des espèces.
Le Bergénia aime à être entouré, plantez-le aux pieds des pivoines, avec des hellébores, primevères, camomille ou hémérocalles pour distiller le charme des jardins d'autrefois.

Ils préférent

- Les sols un peu frais
- Une division tous les 3 à 6 ans pour fleurir généreusement chaque année
- La suppression des feuilles abîmées en fin d'hiver

Ils redoutent

- Les coups de soleil.
- Les escargots.
- Une trop grande humidité stagnante.

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

La commune organise comme tous les ans un concours communal des maisons fleuries.
Celui-ci se déroule sans aucune inscription préalable.
Un jury communal effectue une tournée, courant juillet, et passe devant chaque habitation de la commune.
Un classement en 4 catégories est ensuite établi :
MAISONS, BALCONS FENETRES, COMMERCES, FERMES & FERMES RENOVEES.

Les auteurs des plus belles réalisations se verront remettre, lors d'une petite cérémonie organisée à l'automne, un bon d'achat pour des plants de fleurs.

1er prix 2006 :
Balcons et fenêtres : Hervé Roussel
Fermes : Julien Colle
Commerces : Camping - Dominique Colle
Maisons : Claude Grosjean.

La commune qui a participé au concours départemental du fleurissement s'est vue attribuer un prix d'encouragement.
Un bon d'achat de 200 € nous a été alloué, permettant ainsi la réalisation de nouveaux massifs de fleurs.

ÉCOLE MATERNELLE

44 enfants ont pris le chemin de l'école, certains pour la première fois.
Découverte de la vie en collectivité, des premiers copains. Début des apprentissages. De nombreux événements ont ponctué l'année.

Novembre :
Rencontre pour les plus grands avec les correspondants (école de Xonrupt), visite de l'expo « FauneLorraine »,promenade au bord du lac.

Décembre :
Venue de St Nicolas pour lequel les enfants ont préparé une fête (chants et conte musical) à laquelle les parents ont été conviés.

Rencontre USEP, activités gymniques à la Familiale, les enfants du Ménil ont rencontré ceux de Bussang.

Janvier :
Spectacle JMF : spectacle chants, musique et contes malgaches

Mars :
Carnaval : les enfants ont défilé déguisés sur le thème des « 4 saisons ». Cette année les grands de l'école élémentaire ont rejoint les petits de maternelle pour présenter aux nombreux parents présents un spectacle coloré.

À venir : un spectacle JMF et un spectacle financé par l'association des parents pour tous les enfants.
. Une nouvelle rencontre avec les correspondants et une visite à la ferme.
. La kermesse qui clôturera une année bien remplie.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AIMÉ CHEVRIER

Retour sur la fin d'année scolaire 2006

Le voyage en Bretagne, projet de toute une année, a eu lieu du 15 au 25 mai 2006, pour 33 enfants du CM1 CM2 et leurs accompagnateurs.
Le 15 mai à 4h 00 du matin, encadrés par Alain Bauduin, Reine Mai, Nathalie Pernot, Pascale Vannson et Michel Mai, les enfants ont donc pris la route de l'Ouest, pour se rendre au Cap Sizun, à Beuzec, dans un des rares gîtes qui acceptent la gestion libre pour groupes et qui soit agréé Education Nationale.

Objectifs de ce voyage :
découvrir un milieu totalement différent de la montagne vosgienne, mais aussi apprendre à vivre en collectivité, partager les tâches ménagères : vaisselle, ménage, cuisine. Sous la direction des accompagnateurs bénévoles les enfants ont en effet activement participé à l'élaboration de plats qu'ils avaient mis au menu en classe. Cette formule de gestion libre est certes contraignante, mais elle permet une importante économie.
D'autre part, les enfants sont réellement acteurs de leur projet et non pas simples consommateurs de voyage organisé. Remercions grandement les accompagnateurs qui ont donné sans compter pour que ce voyage soit une réussite.

Même si la météo n'a pas forcé son talent, la majorité des activités prévues a été réalisée : Visite du musée de la pêche et du centre de biologie marine de Concarneau, deux demi-journées de voile, une journée connaissance de la pêche moderne au Guilvinec, une visite de l'aquarium d'Audierne, et des randonnées fantastiques sur le sentier côtier, du côté de la Pointe du Raz. Dans le montage financier interviennent les parents des enfants, mais aussi la Municipalité qui fournit une aide importante, l'Association des Parents d'Elèves du Ménil, la Coopérative- grâce au bénéfice de la kermesse et des concerts - et le Conseil Général des Vosges.

Année 2006-2007

La création à la rentrée 2007 d'un poste contrat avenir fournit une aide précieuse aux écoles, en particulier dans la gestion de la bibliothèque, mais hélas, cette même rentrée a vu la fermeture d'un poste d'enseignant, dont le nombre est tombé à trois, avec tous les problèmes posés par des classes à deux niveaux avec des effectifs par classe revus à la hausse.
Des raisons de se réjouir tout de même : les projets menés cette année.
La fête de Saint-Nicolas, avec des sketches, et chants des enfants s'est terminée comme d'habitude par un goûter offert par la Municipalité et l'Association de Parents d'Elèves.
Le concert mis sur pied par les coopératives et l'APE a permis de faire découvrir aux spectateurs les musiques et contes cajuns.
Activité jardinage : le printemps exceptionnel que nous avons connu a donné des envies de travail de la terre. Cette année, le Club des Charmilles s'est joint aux Parents d'Elèves pour les gros travaux difficiles pour les enfants.
Enfin, 2007 est aussi l'année de la kermesse, qui est réellement la fête des écoles du Ménil.

Les enfants de l'Ecole, devant le jardin.

L'AIDE AUX DEVOIRS

Du changement, pour vos enfants !

Personnel nouveau :

Depuis début mars, j'occupe la fonction d' Agent d'Accueil au secrétariat de la Mairie, et à la mi-mars, lors du départ de Monsieur Stéphane SOUVAY, Animateur Communal, la gestion des devoirs scolaires de l'étude du soir m'a été confiée.

Modification du planning :

Mon emploi du temps ne permettant pas d'assurer l'étude du lundi soir, nous avons sollicité le report des inscrits sur les autres jours de la semaine, mais en vain…

L'effectif restant des inscrits pour le **mardi soir** = **3**, le **jeudi soir** = **7**, et le **vendredi soir** = **3** pour un panel de classe allant du CE1 au CM2.

Locaux flambants neufs :

Provisoirement, le temps des travaux de la salle « coquelicot », l'étude se déroulait dans une salle de classe de l'école primaire. Les travaux terminés, les enfants ont pu regagner la nouvelle salle « coquelicot » pour y faire leurs devoirs.

Méthodes nouvelles :

L'étude du soir est un service de soutien scolaire mis en place par la municipalité afin de répondre à la demande des parents et aux besoins de certains enfants.

Enseignants, bénévoles, personnel encadrant, tous collaborent à la réussite scolaire de vos enfants. A ce sujet, je tiens à remercier, tout particulièrement, Mme Marcelle BOISSENIN, bénévole, qui m'apporte son aide précieuse le jeudi soir quand l'effectif est à 7 inscrits.

Merci également aux enseignants, Madame DEMANGE et Monsieur MAI, pour leurs précieux conseils pédagogiques.

Déroulement de l'étude :

À 16 h 30, je quitte la Mairie pour rejoindre la sortie de l'école primaire.

Aussitôt, je prends en charge les enfants inscrits à l'étude et assure leur surveillance dans la cour de l'école, jusqu'à 16 h 50. Pendant ces 20 minutes, les enfants ont le temps de prendre leur goûter, de se détendrent un peu, de jouer, etc…

Ensuite, je les accompagne jusqu'à la salle « coquelicot » et à 17 heures les enfants sont installés et l'étude peut commencer dans de bonnes conditions.

J'essaie de consacrer, environ un quart d'heure par élève, en effectuant un roulement, mais, c'est bien souvent trop insuffisant pour certains…

Dans l'intérêt de vos enfants, l'étude se termine à 18 heures et je demande aux parents de bien vouloir respecter les horaires.

La réussite de vos enfants, passe par le respect des règles et des devoirs de chacun, ne l'oublions pas !

Marie-Noëlle PERRIN,
Agent d'Accueil au secrétariat de la Mairie en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

ANIMATION LOISIRS

Durant l'année 2006 et jusqu'à avril 2007, Stéphane Souvay a assuré le fonctionnement du centre de loisirs pour les 6/11 ans, pendant toutes les vacances scolaires. Il a proposé également des animations périscolaires le mardi soir et le mercredi tels que : travaux manuels, cuisine, pêche, tennis, sortie en forêt, piscine, kart, cinéma, équitation, etc…

En juillet 2006 Stéphane a pris la direction du centre aéré pour les 4/11 ans. En août, il a proposé 4 semaines d'activités pour les 6/11 ans mais aussi pour les 12/16 ans, avec peinture de l'abri bus en compagnie d' Olivier Claudon, tennis, rando, camping …

Egalement, chaque soir de la semaine, il accueillait entre 5 et 8 enfants pour de l'aide aux devoirs, secondé 2 fois par semaine par Mmes Chevrier et Boissenin que l'on remercie vivement.

Mais au fur et à mesure des mois, le nombre d'enfants est devenu insuffisant pour pérenniser le centre de loisirs. Le comité de pilotage, a donc réalisé une enquête famille pour cerner au mieux les besoins des enfants. Il en ressort beaucoup d'intérêt pour le centre aéré de juillet et une demande pour des activités sportives, surtout pour les plus grands.

A la mi avril, le contrat de Stéphane Souvay n'a pas renouvelé. Nous le remercions pour ces 2 années passées avec nous et surtout avec les enfants guédons.

Pour le centre aéré de juillet 2007, Lydie Daguet reprend les rênes avec à ses cotés une équipe dynamique.

Pour ne pas interrompre totalement l'animation au Ménil, en août nous avons fait appel à Valérie Cordier de « Evasion Nature » pour mettre en place des activités sportives. Il s'agit notamment d'animations ludiques en canoe cayak, journée vel'eau, descente de sommets au départ du Rouge Gazon, initiation à l'escalade, Uni-hockey, chasse au trésor…

Puis à la fin du mois d'août, nous verrons réapparaître nos artistes avec un nouveau thème et une nouvelle palette, ils embelliront un 3eme abri bus. Un grand merci par avance aux artistes.

Déjà depuis mi avril, Mme Marie Noëlle Perrin, en contrat à la mairie assure l'aide aux devoirs, dans la salle coquelicot entièrement réaménagée. Elle continuera à la rentrée des classes.

Annie CLAUDE - Reponsable comité de pilotage

CANTINE SCOLAIRE

Les travaux de réfection de la salle Coquelicot, destinée à accueillir le service de restauration scolaire et l'animation, sont maintenant terminés.

Les enfants bénéficient, depuis la rentrée des vacances de Pâques, de nouveaux locaux plus fonctionnels, et surtout à proximité des écoles.

Le taux de fréquentation du service de restauration scolaire est d'environ 16 enfants par jour.

Le prix du repas est actuellement de 3.30 €.

La vente de tickets, se fait tous les vendredis au secrétariat de la mairie du Ménil de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (un chèque peut également être déposé dans la boîte aux lettres de la mairie en début de semaine, les tickets seront alors remis aux parents le samedi matin à la séance d'inscription).

Les inscriptions sont prises par les parents d'élèves tous les samedis matins (sauf samedis libérés) de 8h15 à 8h45 salle du Conseil Municipal de la mairie.

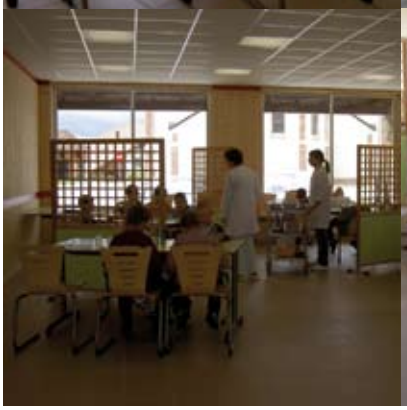

INAUGURATION DE LA MAIRIE ET DE L'ÉGLISE

L'inauguration officielle des travaux de la mairie et de l'église a eu lieu le samedi 28 octobre 2006, en présence de nombreuses personnalités, notamment de Monsieur Christian PONCELET, président du Sénat et du Conseil général des Vosges, de Monsieur Patrice MOLLE, préfet des Vosges, des élus des communes voisines.

Les travaux ont été initiés par Monsieur Aimé CHEVRIER en 2002. Ils faisaient suite à la construction de l'école primaire qui a permis ainsi de libérer les locaux dans la mairie.

Ils ont été réalisés en deux phases : en 2002/2003, il s'agissait de la rénovation intérieure de la mairie, avec installation des locaux administratifs au rez de chaussée.
Le coût des travaux était de 248 810.83 €, subventionnés à hauteur de 119 300 €.

Puis, en 2004/2005, la rénovation extérieure de la mairie et de l'église, le coût de cette opération était de 234 304 €, elle a été subventionnée à 105 000 €.

Chacun peut apprécier la fonctionnalité des locaux administratifs, et la réussite de ces deux opérations.

LES VITRAUX DE L'ÉGLISE DU MÉNIL

Sources : propos recueillis de Georges CHOFFEL et écrits de Jean Aimé MORIZOT

Voir également les articles consacrés à l'Eglise dans les bulletins municipaux de 1987 et 1999/2000

L'Eglise primitive ne comprenait pas de vitraux, le chœur avait été conçu sans ouvertures. L'église de Ventron donne une idée de ce que pouvait être l'église du Ménil

En 1897/1898, il est décidé de procéder à une rénovation et à un agrandissement. Le chœur et le transept que nous connaissons proviennent de cette époque.

En 1903, afin d'harmoniser le style de la nef avec celui du chœur, on donna aux fenêtres un aspect gothique. Le chœur n'eut droit qu'à un seul vitrail figuratif dédié à Saint Blaise, patron de la paroisse. Les autres vitraux du chœur et ceux du transept étaient plus ouvragés que ceux de la nef. Les fenêtres étaient traitées selon la technique de **grisaille**. Cette technique consistait à une préparation destinée à peindre le verre composée d'un oxyde métallique (cuivre ou fer) associé à un fondant broyé très fin avec de la poudre de verre. Ce mélange est ensuite délayé avec d'autres produits afin d'obtenir une solution plus ou moins épaisse.

La guerre de 1940/ 1945 a endommagé les vitraux existants, en particulier les bombardements de 1944.

C'est en 1946/1947 que la décision est prise de remplacer les vitraux détruits. Comme, pour un grand nombre d'églises de notre département, on fit appel à **Gabriel LOIRE, célèbre maître verrier établi à CHARTRES.** Ce verrier s'inscrit dans les tendances contemporaines. Parmi ses œuvres, on trouve la magnifique verrière de l'église Notre Dame aux cierges à EPINAL ou encore la tour des enfants au musée d'art moderne de HOKONE prés de TOKYO. La technique à beaucoup évolué par rapport aux réalisations du 19ème siècle. On fait appel à du verre teinté ou taillé dans la masse qu'on enchasse dans un réseau de plomb ou de ciment.

Au Ménil, seul quelques cabochons sont du verre taillé en particulier dans le transept et la nef. A La Bresse les vitraux réalisés également par Gabriel LOIRE sont uniquement en verre taillé et particulièrement lumineux.

L'église du Ménil jouit de trois vitraux figuratifs situés dans le chœur et dédiés à Saint Blaise.
Le vitrail du milieu représente Saint Blaise guérissant un enfant ayant une arête de poisson dans la gorge.

Une femme accompagne l'enfant.
Le vitrail de droit montre Saint Blaise marchant sur les eaux. Il est entouré de personnages se noyant.
Le vitrail de gauche est représentatif d'un Saint Blaise ermite, homme de prière. Sont présents sur ce vitrail des animaux divers.
Les vitraux du transept et de la nef sont constitués de petites dalles de verre.

LE PAIN

LE PAIN ET LES BOULANGERS AU MÉNIL DU XVII éme SIÈCLE A 1950

Le pain a toujours été un élément essentiel de l'alimentation des Guédons, même si aujourd'hui la quantité consommée est très inférieure à celle d'autrefois. Pendant plusieurs mois, la commune a été privée de sa boulangerie, les habitants ont pu mesurer l'importance de ce commerce de proximité et ont bien sûr applaudi à sa réouverture.L'article qui suit veut simplement évoquer quelques aspects de la longue saga du pain dans notre village.

Jusqu'à la Révolution, une production essentiellement familiale

C'est dans les archives du Chapitre de Remiremont, si riches pour l'histoire de notre région que se trouve un document en relation avec la fabrication du pain au Ménil. Au début du XVIIème siècle, en effet, les seigneurs et particulièrement l'administration ducale qui semble peu familière des conditions de vie dans la montagne vosgienne veulent astreindre tous leurs « manants » à la banalité de four et de moulin.

Il s'agit en l'occurrence de contraindre tous les habitants à moudre leurs grains dans un moulin bien déterminé appartenant aux seigneurs, puis de cuire leur pain comme cela se pratique dans la Plaine dans le four banal installé généralement au centre du village et tenu par un fournier - fermier qui prélève bien sûr une taxe dont une partie revient au seigneur propriétaire du bâtiment.

Cette prétention seigneuriale provoque, on s'en doute, un véritable tollé dans le ban de Ramonchamp notamment toutes les communautés, celles de Bussang, Lestraye, du Ménil, s'empressent d'adresser au Duc de Lorraine et Dames du Chapitre des suppliques afin d'échapper à ces nouvelles contraintes.

Celle du Ménil est ainsi rédigée : « Le Mesnil ledit 4è mars (1617) Jean Tramsal Mayeur et Thoussaint Mathis commis de ville, assistés de Nicolas Philippe, Jean Pelletier, Claude Babel, Remy Petit-Thièbault et de Demenge Babel tous ayant charge de la communauté dudit lieu, ont supplié très humblement S.A et Mesdames les vouloir exempter de la banalité de four et moulin sous l'offre qu'ils font des Cinq francs six sous de rente annuelle, en considération que leur village estant situé au pied de la montagne, ils sont en temps de neige tellement incommodés et tous leurs passages bouchés qu'ils ne peuvent sortir de leurs maisons bien souvent de trois mois. Et à l'esgard d'un four, toutes les maisons de leur village estant espacés ça et là ne n'usant pour la plupart que pain d'avoine et seigle. »(1)

La communauté de Demrupt, alors distincte du Ménil n'est pas en reste et envoie le même jour une même réclamation retrouvée dans las archives de Meurthe et Moselle.

« Demmeruz ledit (4è mars) Remy Demenge Thomas, Bastien Mourot commis de ville assistés de Remy Claude Antoine, tous ayant charge de la communauté dudit lieu ont remontré que tous les mesnages de leur village n'excèdent le nombre de 8, que y ayant par cydevant un petit moulin le propriétaire l'aurait laissé ruyner pour le peu de rapport qu'il en tirait lequel leur communauté pourra faire redresser quoyque sans espoir de proffit, aussi seulement pour éviter d'aller mouldre hors leur village pour les difficultés extèrieures qui leur sont causées par les neiges, à cause de la montagne qui est tout contre, et à l'esgard d'un four bannal y avait de l'impossibilité tant à raison d'un grand ruisseau qui trampe leur village, que pour estre leurs maisons fort esparses et esloignées les unes des autres, aultre qu'ils ne cuysent autre pain que de seigle et avoine offrant néanmoins pour se redimer desdites banalités cinq francs au lieu de quatre. »(2)

Les habitants paraissent avoir obtenu partiellement satisfaction, la banalité de four leur sera épargnée et ils pourront continuer à cuire leur pain à la maison dans ce four qui ornera si longtemps les façades des fermes locales avec son ouverture dans la cuisine à proximité de l'âtre. En ce qui concerne le moulin, il en va autrement puisque le petit moulin de Demrupt étant rétabli,il sera racheté le 4 janvier 1628 pour une somme de 525 francs et un resal de seigle en principal, par Madame la Doyenne du Chapitre de Remiremont et le Sieur Pariset au nom du domaine ducal.(3) Le premier admodiateur ou locataire sera Anthoine Mathieu Leroy d'Eloyes avant de céder la place à Nicolas Thomas dont la famille fournira une longue lignée de meuniers.

Les boulangers du Ménil

Alors que des boulangers sont cités dès 1589 au Thillot (Jean Henry), 1666, à Lestraye (Christophe Briot), ce n'est qu'en 1776 que l'on trouve une première mention d'un boulanger au Ménil, personnage bien connu de nos lecteurs puisqu il a déjà été cité dans nos chroniques ; il s'agit d'Alexis Louis désigné comme aubergiste et boulanger demeurant devant l'église, lieu très approprié pour ses activités, particulièrement le dimanche où affluait une très grande partie de la population.(4) Peu de temps après, en 1781, un second boulanger est cité, Lambert Nicolas. Quels liens existaient entre ces deux artisans, il est impossible de le préciser actuellement. Ils poursuivent leur activité puisqu ils sont toujours mentionnés comme boulangers en 1791 tout en se

diversifiant. Alexis Louis est encore intermédiaire en filature de coton et Lambert Nicolas exploitant agricole.(5) Au fil du XIXème siècle, d'autres noms nous sont fournis grâce aux recensements, aux minutes notariales notamment voici une liste non exhaustive :

1824 - 1830 Nicolas Germain époux de Catherine Nicolas fille de Lambert Nicolas. Il habite également près de l'église.

1831 - 1861 Pierre Maître boulanger patenté qui exerce aux Grands Champs vers le Pont Charreau (maison Schoendorff) (6) puis son fils Eloi resté célibataire qui vit avec sa sœur dans la maison qui a précédé l'hôtel des Sapins.

1838 François Grandclaude 22 ans « garçon boulanger » fils d'Alexis Grandclaude qui résidait en face de l'église.

1854 Prosper Colle boulanger. Il reçoit 100 francs de la commune pour fournir du pain et divers aliments aux indigents du Ménil.

1872 Léon Romain boulanger - mal connu.

1882 François Valdenaire boulanger au Clos Grosjean (maison récemment rénovée près de la poste)(7) Son fils Gaston lui succédera.

Antoine Ziegler, cafetier, boulanger, épicier à Demrupt. En mars 1885, il vend sa maison

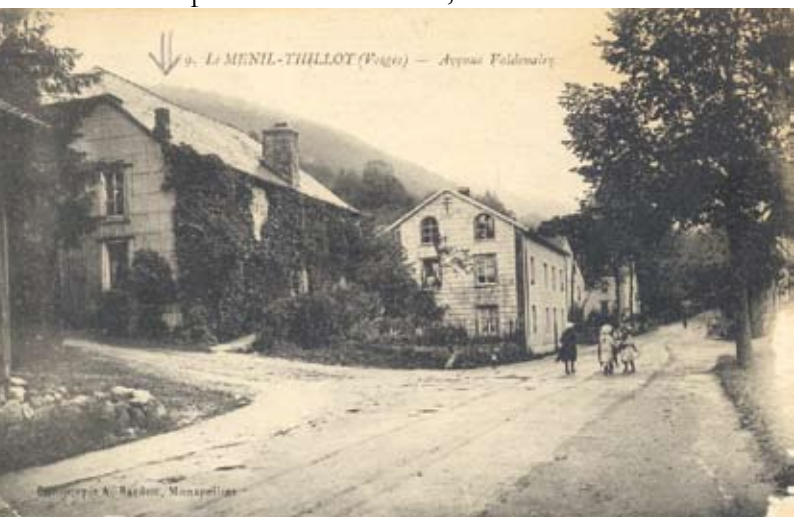

déclarée d'habitation et d'exploitation commerciale avec four puits, cave voûtée, étage et grenier avec le matériel de boulanger et d'épicerie pour une somme de 5000 francs à Nicolas Narcisse Parmentier menuisier au Prey.

1904 Mesdemoiselles Valdenaire Emile Dury (épicier, boulanger, mercier)

1907 Auguste Studer dont l'établissement à Demrupt (La Corbière) est bien connu grâce à deux cartes postales du début du siècle. La maison appartenait auparavant à Joseph Clément Chonavel contremaître.

1923 Studer - Lalot (également épiciers)

1945 Charles Bernard Vaxelaire

Le matériel des boulangers

Les premières boulangeries étaient modestes et nécessitaient des investissements minimes. Quelques inventaires permettent de s'en faire une idée.
Le premier concerne la boulangerie de Nicolas Germain. Il est établi après le décès de sa seconde épouse Catherine Nicolas (mariés en 1819).

« boulangerie : pétrin avec son pied et son couvercle, 1 table, 4 chaises, 2 petits bancs, 11 corbeilles en osier, 4 en paille, 1 crible, 1 grand tire braise en fer, 1 pelle, 1 petite balance, des poids en fer, 1 petit buffet. »

On peut penser que les clients venaient directement dans cette pièce de fabrication et profitaient notamment en hiver de la chaleur qui y régnait.
Le second date de la fin du XIXème siècle, il est établi un mois et demi après le décès survenu à Saint Nabord, le 29 juin 1895, de Eugène Gaston Valdenaire. Après l'inventaire de la salle de débit, la boulangerie est ainsi détaillée :

Un vieux pétrin, 30 corbeilles : d'une valeur estimée à 7 francs, 1étouffoir, 1 fer à repasser ?, 1 arrosoir, 4 pelles en bois, 1 tisonnier,1 vieux fourneau en fonte. A coté se trouve le magasin où l'on peut se procurer également des bougies, de la chicorée, de la saponeine, des balais, de l'amidon, des boites d'allumettes, du sel, du savon, du riz de la farine, du café …
Le métier ne semble pas très rentable puisque à coté des bonnes créances évaluées à 1520 francs (comptes des clients) on trouve un passif de 8170 francs dont 3000 dus à Constant Sarazin le riche négociant - maire du Thillot (8).

(1) AD Vosges G 1465
(2) AD M et Moselle B 7115
(3)voir notre étude sur les moulins du ban de Ramonchamp in Bulletin de la Haute Moselle
N° 26 2000 pp. 17 à 35.
(4) IL reconnaît alors devoir 7 années de gages à Catherine Nicolas fille naturelle de son épouse également appelée Catherine Nicolas (d'où l'erreur qui s'est glissée dans mon article de l'an dernier).La première est alors en instance de mariage avec Jean Charles Fréchin. (minutes du notaire André)
(5) Il est même cité comme marchand de sel en l'an 7 (registre des patentes)
(6) Il a 69 ans en 1836 et a épousé Marguerite Grandguillaume dont il a eu 8 enfants tous recensés avec eux à cette date. L'ainé est séminariste, 5 sont tisserands dans l'atelier familial.
(7) Il a 62 ans en 1886. Son épouse est mentionnée comme débitante. Ils ont alors 3 enfants dont Gaston 24 ans boulanger.
(8) AD Vosges 5 E 44/206

La Poste du MENIL vous accueille les :

- Lundi, mercredi et vendredi de 13h45 à 16h15.
- Mardi, jeudi et samedi de 8h45 à 12h00.

Tél. : 03.29.25.23.21

Vous y trouverez en plus des opérations courantes :

- Les Prêt à Poster
- Les colis prépayés
- Les recharges téléphoniques
- Les cadeaux chèques
- GENIUS le nouveau service de La Poste pour vos travaux de jardinage, garde d'enfant, ménage et tous petits travaux domestiques.

Les conseillers financiers de La Banque Postale, Isabelle CROCHANT et Emmanuelle VIRY vous reçoivent au bureau de Poste du THILLOT sur rendez-vous (Conseil, Prêts Immobiliers, Placements…)

- Isabelle CROCHANT : 03.29.25.72.42
- Emmanuelle VIRY : 03.29.25.32.70

Pour tout savoir sur La Poste :
www.laposte.fr
www.labanquepostale.fr

Pour les opérations postales et financières plus spécifiques, vous pouvez aussi vous adresser au Bureau du THILLOT 4 place du 8 Mai : 03.29.25.00.14

Toute l'équipe de La Poste reste à votre service.

Rachel HUMBERT

Directrice d'établissement de Le Thillot

SOCIÉTÉS & ASSOCIATIONS

CROIX ROUGE
Présidente - PARADIS Michèle
Local : 18 B Avenue de Verdun – 88160 LE THILLOT ✆ 03 29 25 99 65

SECOURS POPULAIRE
Président - WINTZER Nicolas
6 Les Fenesses ✆ 03 29 24 02 95

CONFÉRENCE SAINT VINCENT DE PAUL
Président - CUNAT Jean-Marie
3 rue du Clos Jacquot – 88160 LE THILLOT
✆ 03 29 25 94 15

ANCIENS COMBATTANTS de la LÉGION VOSGIENNE
Président - M VALDENAIRE Paul
68 Grande rue ✆ 03 29 25 00 15

ANCIENS A.F.N
Président - M JEUNE Léon
28 route du Surdelot ✆ 03 29 25 00 87

ASSOCIATION PARENTS d'ÉLÈVES
Président - M Didier BRASME
5 Lot de la Roche des Chênes ✆ 03 29 25 96 01

AMICALE des DONNEURS de SANG De la HAUTE MOSELLE
Président - M André GEORGES
5 bis rue d'Alsace – 88160 RAMONCHAMP

AMICALE des ANCIENS SAPEURS POMPIERS
M VALDENAIRE Daniel
2 chemin du Hallaire ✆ 03 29 25 93 91

AMICALE des SAPEURS POMPIERS
Présidente - Mlle POIROT Angélique
11 Grande rue

FOYER de SKI de FOND
M VANNSON Jean
24 chemin du Hallaire ✆ 03 29 25 07 57

SOCIÉTÉ de CHASSE
Président - M FRANCOIS René
3 rue du Général de Gaulle ✆ 03 29 25 25 77

SOCIÉTÉ de PÊCHE
Président - M VALDENAIRE Bernard
1, Impasse du Balland ✆ 03 29 25 20 48

CLUB «LES CHARMILLES» 3ème âge
Président - M Léon JEUNE
28 route du Surdelot ✆ 03 29 25 00 87

M.J.C/M.P.T
Président - M MORIZOT J. Aimé
49 bis Grande rue ✆ 03 29 25 02 89

SYNDICAT des EXPLOITANTS AGRICOLES
Président - M WINTZER Nicolas
6 Les Fenesses ✆ 03 29 24 02 95

TROMPES de CHASSE
Chef de Musique - M LOUIS Hubert
4 route des Fenesses ✆ 03 29 25 85 40

THÉÂTRE du MÉNIL
Présidente - Mme Martine THEAUDE
18 chemin du Gouau ✆ 03 29 23 91 08

FOOTBALL CLUB LE MÉNIL
Président - M CHIPEAU Jean-Luc
16 rue des Croisettes ✆ 03 29 25 07 50

CLUB des SUPPORTERS
Présidente - Mlle Caroline GAUDEL
24 rue d'Alsace – 88160 RAMONCHAMP

LE MÉNIL ACCUEIL
Président - M MEYER Jean-Rémy
1 Le Pré Joly ✆ 03 29 25 81 59

TENNIS LOISIRS
Présidente - Mme Betty COME
32 rue des Vieux Moulins ✆ 03 29 25 14 55

PROMENADES PÉDESTRES CLUB VOSGIEN
Président - M CHEVRIER Claude
41 route de la Mouline - LE THILLOT

CLUB ÉCHEC
Président - M CALVI Denis
6 route Parfongoutte – 88310 CORNIMONT

LA DYNAMIQUE
Présidente - Madame Régine PARET
(gymnastique d'entretien) 3 rue du Seu
✆ 03 29 25 12 63

COMITE des FÊTES
Présidente - Mme Betty COME
32 rue des Vieux Moulins ✆ 03 29 25 14 55

LE MÉNIL VOL LIBRE
Président - GEHIN Martial ✆ 03 29 25 93 92
3 rue du Champ - 88160 RAMONCHAMP

FANFARE du MÉNIL
Président - M LAURENT Robert
73 Grande rue ✆ 06 26 10 77 81

CONJOINTS SURVIVANTS
Responsable Secteur - Mme Rosine VALDENAIRE
25 rue des Vieux Moulins ✆ 03 29 25 17 38

JARDINIERS de FRANCE
Correspondant - M Aimé VALDENAIRE
16 rue des Lieux Romains ✆ 03 29 25 07 66

Atelier Généalogique des Hautes Vosges (A.G.H.V.)
Président - M Michel GRASSELER
7 Grande rue ✆ 03 29 26 55 14

Cyclo Club des Ballons
Président - M Patrick GUEYE
Impasse des Grillons – 88200 ST ETIENNE LES REMIREMONT

COMITÉ des FÊTES

Depuis l'an dernier, notre groupe s'est un peu agrandi grâce à l'adhésion de quelques nouveaux membres actifs dans la tranche des 25 – 35 ans ; vive la relève !
C'est ce que nous souhaitons, un groupe de tous âges et de tous horizons pour participer à l'animation du Ménil, et tous les gens intéressés (de 18 à 98 ans...) sont les bienvenus.

Notre groupe poursuit les activités habituelles, à savoir chaque année le marché aux puces du lundi de Pentecôte et la participation au Téléthon en décembre, mais nous lançons aussi quelques nouveautés 2007 :

- Un rallye découverte le dimanche 5 août départ 10 h, ouvert à tous, guédons et touristes (apporter son pique nique), dont le but est à la fois de découvrir et apprendre des aspects méconnus de notre secteur, partager des activités surprises et surtout bien s'amuser…
Former des équipages de 2 à 4 personnes par voiture et s'inscrire avant fin juillet auprès des membres du Comité des Fêtes.

- Une fête des bénévoles le dimanche 30 septembre pour tous les actifs des associations guédonnes, à la Familiale (inscriptions par l'intermédiaire de vos associations)
Une occasion pour ceux qui sont souvent sur la brèche de passer une journée en toute convivialité et de rencontrer d'autres spécimens de la race en voie de disparition nommée en latin « homo benevolus »…
Chacun apporte son repas, le Comité offre apéritif, boissons et dessert.

Une 3° édition de l'accueil des nouveaux guédons aura lieu en févier 2008. Tous les habitants installés en 2006 et 2007 y sont conviés.

Le Comité a aussi investi dans du matériel qu'il loue prioritairement aux associations guédonnes et aussi aux particuliers du Ménil qui en font la demande :

- une cafetière de collectivité
- une grosse friteuse
- un chapiteau, (nouveauté 2007) en 3 modules de 6m par 6m60

Nous contacter longtemps à l'avance pour toute location (une caution vous sera demandée, ainsi qu'une attestation d'assurance pour le chapiteau)

Nous sommes bien entendu ouverts à toute proposition réalisable, alors, contactez nous et venez nous rejoindre !

Pour le Comité,
la secrétaire, Reine Mai

MÉNIL ACCUEIL

Cette année l'association du Ménil Accueil favorise la découverte de notre village avec la création d'un dépliant où les estivants pourront trouver tous les commerces et services utiles durant la période de leurs vacances ainsi que des randonnées à partir du village avec des niveaux de difficultés différents.

En février, 2 pots d'accueil ont été organisés et des intervenants du village sont venus expliquer leurs passions comme Joseph Colle apiculteur, et Gaëlle Dechambenoit pour la fabrication du fromage
Les traditionnels pots d'accueils seront toujours d'actualité, ils sont si appréciés de tous. Voici les dates de cet été :

Pots d'accueil 2007 :
L'association du ménil accueil vous invite à quatre soirées :

Les lundis 16 Juillet et 6 Août à 20 h à la familiale.

Les lundis 30 Juillet et 13 Août à 18 h au chalet des associations pour un barbecue.

Venez nombreux !

Pot d'accueil au chalet des Associations été 2006

Taxe de séjour :
La taxe de séjour acquittée pour l'année 2006 s'élève à 6 967.13 €uros.

Nous remercions la municipalité, ainsi que tous les membres qui aident au bon fonctionnement de ces soirées.

Nous souhaitons une bonne année touristique à tous.

Pour tout contact :
MEYER Jean Rémy, Président
CLAMME Denis, Vice-président
PARET Régine, Trésorière
SAFSAFI Zohra, Secrétaire

MJC la BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque gérée par la MJC en partenariat avec la commune est ouverte à tous, moyennant une cotisation annuelle de 4 euros. Le prêt des livres est gratuit pour les lecteurs de moins de 14 ans. Elle offre un choix de près de 3000 ouvrages très variés s'adressant à toutes les sensibilités et à tous les âges. Elle bénéficie du soutien du Conseil Général avec le passage régulier du bibliobus qui approvisionne la bibliothèque en ouvrages récents que l'on peut réserver à l'avance. Trois fois dans l'année, ce sont 250 livres nouveaux qui viennent enrichir nos rayons.

Horaires d'ouverture

Mercredi de 18 h à 19 h
Jeudi de 16 h 30 à 17 h 15 (période scolaire)

PARENTS D'ÉLÈVES

Notre Association, indépendante et ouverte à toutes et à tous, organise dans la bonne humeur tout au long de l'année scolaire des manifestations afin d'aider le financement des actions menées par les instituteurs.

Juin 2006

Pour clôturer l'année scolaire en rassemblant un grand nombre de parents et enfants, nous avons organisé un barbecue au chalet des associations. Comme chaque année l'association a pris en charge les grillades et la boisson. C'est toujours un moment très convivial qui est très apprécié par les personnes présentes.

Septembre 2006

C'est l'heure de la rentrée pour nos enfants, les maîtres, mais aussi pour notre association avec notre assemblée générale. Suite à un renouvellement de bureau nous accueillons avec plaisir Agnès GROSDEMOUGE , Laurette LAMBERT , Laurence NOEL , Florence MOUGEL, Arnaud GEHIN , Dominique COLLE

Novembre 2006

La salle de la familiale était bien remplie pour applaudir et se laisser bercer par les mélodies folk des années 60 avec le groupe « on a retrouvé les clés » . Un grand merci à ce groupe d'avoir assuré à cappella pendant une demi-heure sans son, suite à une panne d'électricité.

Décembre 2006

C'est le moment où St Nicolas et Père Fouettard font leur tournée annuelle auprès des enfants, toujours bien sages il est vrai. Ceux-ci ont gratifié le saint homme et son compagnon d'un très beau spectacle, mis en scène par les maîtresses et les maîtres, pour les remercier des cadeaux et des friandises si généreusement distribuées.

Toujours décembre

Sera-t-elle au rendez-vous, sera-t-elle aussi fournie que l'hiver passé ? Il est temps de préparer les skis pour la saison qui s'annonce. Merci aux parents qui se sont dévoués pour les essayages des équipements et la distribution du matériel. Malheureusement, sur 10 séances de skis programmées, seules 2 furent assurées. Les hivers se suivent mais ne se ressemblent pas.
L'association prépare et loue le matériel de ski pour les enfants et finance un moniteur de ski à la station de Frère Joseph. Merci à Thibaut LEDUC qui nous a donné cette année des équipements.
Des séances d'agrément sont proposées aux parents qui souhaitent encadrer les enfants lors des séances de skis.

Les activités d'avril à juillet :

Mars 2007

Le carnaval du 24 mars dont le thème est : les 4 saisons

Mai 2007

Le 5 mai, un concert organisé conjointement entre la coopérative scolaire et l'association des parents d'élèves, avec un groupe Cajuns qui nous fait découvrir cette culture à travers musique, récits et contes.

Le jeudi 17 mai, la randonnée pédestre organisée avec le foyer de ski de fond.

Encadrement des séances de piscine :
Lors des séances de piscine, et pour des raisons évidentes de sécurité, les enseignants mettent à contribution les parents pour l'accompagnement des enfants, tant en maternelle qu'en primaire. Tous les ans, une séance d'agrément est proposée aux parents qui souhaitent accompagner les enfants.

Prévision sur l'automne.
Une sortie en bus pour l'écomusée d'Alsace (date à définir)

A la vue du succès du concert de novembre 2006, nous organisons le 27 octobre, une soirée karaoké, à la familiale. Nous espérons vous retrouver nombreux pour cette soirée qui s'annonce sympa.

Cantine Scolaire

Les parents d'élèves prennent les inscriptions les samedis matins de 8 h 15 à 8 h 45 (Salle du Conseil Municipal à la Mairie, accès escalier par derrière). Les tickets sont mis en vente le vendredi à la Mairie, si vous ne pouvez pas vous y rendre, vous pouvez joindre un chèque dans la boîte aux lettres de la Mairie, les tickets vous seront remis le samedi matin.

Nous faisons appel aux bonnes volontés afin d'étoffer et pérenniser notre association pour pouvoir poursuivre nos actions.

Pour tout contact :
M Didier BRASME, Président
Mme Agnès MEYER, Vice présidente
Mme Sarah LALLOZ, secrétaire secondée par Mme Florence GARTNER
Mme Marie LAMBERT, trésorière secondée par Mme Savine CUENOT

Un grand merci à Mme Pascale VANNSON qui a cédé sa place au sein du bureau.

ADMR

L'ADMR : l'association du service à domicile invente Domicile Plus

L'ADMR a créé une nouvelle prestation de service à domicile. Celle-ci s'adresse à toutes familles et toutes personnes à la recherche d'une **aide de confort** dans les **tâches de la vie quotidienne** : Entretien du linge, Entretien de la maison, Préparation des repas …

Sans aucune condition particulière, Domicile Plus peut réellement apporter l'aide attendue permettant ainsi une amélioration des conditions de vie à domicile.

Ce service répond aux attentes des personnes que se soit dans les horaires d'intervention ou dans les tâches à réaliser. Une grande souplesse est proposée dans la mise en œuvre de la prestation. Aucun caractère de régularité de la prestation n'est exigé. La personne n'a aucune contrainte. L'ADMR reste l'employeur des professionnelles.

L'intervention est facturée 8.50 € par heure. Les personnes qui sollicitent le service peuvent bénéficier d'un avantage fiscal puisque 50 % des sommes payées sont déductibles de l'impôt. Ce qui ramène le coût horaire à 4.25 €.

Par cette action, l'ADMR confirme sa vocation sociale et participe ainsi aux engagements pris par sa structure nationale visant à créer des milliers d'emplois dans les services aux personnes.

Aujourd'hui, toutes les personnes à la recherche d'un soutien dans les tâches et les actes de la vie quotidienne peuvent obtenir auprès de l'ADMR un service de qualité.

Avec le concours de ses correspondants locaux, l'ADMR assure un suivi de la prestation. L'ADMR est, aujourd'hui, la première association de service à domicile du département.

Pour toute information sur la mise en œuvre de cette nouvelle prestation, il est nécessaire de s'adresser auprès des associations locales ADMR ou directement au siège départemental N° 03 29 81 22 23.

PAIO DES VOSGES DU SUD

Franc succès pour la commémoration des 10 ans de l'association.
Plus de 100 personnes sont venues échanger lors de la table ronde ou du pot de l'amitié.
Une frise d'une vingtaine de mètres retraçait les grands moments de vie de l'association. Encore un grand merci à tous ceux qui contribuent à son existence et qui la font vivre.

Le guide logement vient de paraître

Après de longs mois de préparation, c'est un guide de grande qualité qui est maintenant disponible pour tous les jeunes qui souhaitent s'installer.
La collaboration de la PAIO avec les travailleurs sociaux de la C.A.F et la D.V.I.S. ont permis de traiter les sujets : droits et devoirs du locataire, conseils budgétaires, adresses utiles...
N'hésitez pas à vous le procurer en mairie, auprès de l'assistante sociale et à la PAIO bien sûr.

AGENDA 2007

Dans le même registre, l'agenda 2007 PAIO, spécialement destiné aux jeunes vient de sortir. Outre sa fonction d'agenda, on y trouve des conseils pour la prévention de la santé, distillés tout au long des semaines de l'année.

PLAN DE COHESION SOCIALE
Emploi, logement, Égalité des chances

Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) a un an.
Accompagnement renforcé, prêt de mobylette, passage du code de la route, soutien psychologique, aide active à la recherche d'emploi et à l'orientation, actions de prévention de santé, etc... Ces modules peuvent être proposés pour venir en aide aux jeunes s'engageant dans le Civis. Plus de 250 d'entre eux ont maintenant adhéré à la formule. Ce programme se poursuit en 2007.

Permanences délocalisées sur les cantons de :
Le Thillot : Sophie Schwab ; et Nicole Georgel : Le Thillot, Rupt-sur-Moselle, Ramonchamp, Bussang, Saint Maurice sur Moselle, Fresse sur moselle.
Plombières les Bains : Nathalie Montemont : Le Val d'Ajol, Plombières.
Saulxures sur Moselotte : Virginie Perry, Hélène Poirot : Saulxures sur Moselotte, Vagney, La Bresse, Cornimont

Le cyberespace est ouvert tous les après-midi à la P.A.I.O., 8 ordinateurs vous attendent pour surfer sur le NET

AMICALE DES RETRAITÉS DE LA HAUTE-MOSELLE

L'Instance de Coordination Gérontologique (ICG) s'attarde tout particulièrement à

FAVORISER le maintien à domicile et faciliter le retour à domicile des personnes après une hospitalisation.

AIDER toute personne âgée ou handicapée en difficulté : physique, psychologique ou pécuniaire.

PRÉVENIR le vieillissement de la population en proposant des activités diverses.

L'Amicale des Retraités de Haute-Moselle s'attache tout particulièrement à apporter tout type d'aide aux retraités et personnes âgées du canton, qui font appel à ses services.

L'Amicale a donc pour objectifs de :

~ Maintenir les personnes âgées en difficulté le plus longuement possible à leur domicile.
~ Améliorer la connaissance des aides aux personnes (prestations, services locaux par la diffusion d'informations…).
~ Coordonner et proposer les différents services nécessaires au maintien à domicile.
~ Organiser le retour à domicile après une hospitalisation (en collaboration avec d'autres organismes ou structures).
~ Promouvoir la prévention du vieillissement (ateliers, informations…) sur le canton.
~ Apporter une réponse individuelle aux personnes âgées qui en sollicitent la demande en cas de difficultés particulières.

L'action de l'Amicale s'étend aux retraités des 8 communes du canton du Thillot et des hameaux s'y rattachant.

L'Amicale c'est aussi :

~ Environ 2500 adhérents, 124 délégués de quartier véritable chaîne de solidarité, d'entraide sur le canton.
~ 150 bénévoles qui oeuvrent toute l'année pour le maintien à domicile des personnes âgées.
~ un Conseil d'Administration de 47 membres (représentants des communes, associations d'aides, retraités, présidents des clubs etc.…).
~ un bureau de 16 membres très actifs.
~ un calendrier de manifestations (les bénéfices de celles-ci sont les seules ressources de l'association, l'Amicale s'autofinance).
L'Amicale est donc une Instance de Coordination Gérontologique (ICG), reconnue d'utilité publique.

Marie-Christine HANS et Marie-Claude DUBOIS vous renseignent sur toutes les possibilités d'aides dont vous pouvez bénéficier ou améliorer. Des visites à domicile sont possibles selon leur disponibilité en matinée ou en après- midi.

Ouverture au public du bureau :

Du MARDI au VENDREDI
De 9 h 30 à 16 h 00
Tél./fax. : 03.29.25.19.71
Permanence téléphonique de 11 h 30 à 14 h 00

La Coordination c'est aussi :

~ Adaptation au Handicap :
~ Amélioration de l'Habitat :
~ Aides-ménagères, auxiliaires de vie, gardes de nuit :
Une permanence ADAPAH est ouverte dans nos locaux. Elvire GARION (responsable de secteur) vous y accueille les 2ème jeudis de chaque mois de 14 h 00 à 16 h 00 et éventuellement sur rendez-vous. Cette antenne locale vous permettra de mieux communiquer avec les personnes de l'ADAPAH.
~ Téléalarme :
~ Le portage de repas :
2736 repas portés par les 2 Marie. L'Amicale organise sur demande le portage de repas, toujours dans le cadre d'un dépannage :
~ en cas de phase aiguë de maladie.
~ d'handicap passager.
~ d'absence de la famille sur un court temps.
~ pour éviter une hospitalisation.
~ et en cas de régime alimentaire strict.
Ceux–ci sont fabriqués par l'équipe de la cuisine de l'Hôpital Local du Thillot.
Le tarif est de 7.15 € pour 2007 (repas + barquettes jetables) et sont portés uniquement sur LE THILLOT, RAMONCHAMP, LE MENIL, FRESSE, et REMANVILLERS, et ce du lundi au vendredi.

Les Animations et Manifestations :

~ Marché de Noël + thé dansant à la salle Culturelle du THILLOT.
~ Repas dansant à la salle culturelle du Thillot.
~ De mars à mai animations et goûters.

Dans les maisons de retraite et hôpitaux locaux du canton. Chants avec les pensionnaires et danses, avec démonstration de notre groupe folk très apprécié des résidents.
~ Kermesse dans le parc de la salle polyvalente du Thillot.
~ 2 sorties à la journée (printemps et automne)
~ Mai - juin et septembre, voyage d'une semaine.
~ Ateliers de l'ancienne Ecole du Prey.
Ateliers de travaux manuels, de patchwork, de peinture sur soie, de reliure, et du cuir à l'ancienne école du Prey au Thillot. Dans une très bonne ambiance, nos petites mains travaillent sans relâche pour nos diverses manifestations tout au long de l'année et transmettent leur savoir faire.
L'Atelier Folk avec Viviane CREUSOT.
L'atelier d'animation de la mémoire, une bonne quinzaine de personnes s'y retrouvent dans la joie et la bonne humeur pour y faire travailler leur mémoire, sous forme de jeux.
~ ASSEMBLEE GENERALE.
En octobre au centre de Vacances AZUREVA à Bussang et suivi d'une animation musicale.

Le Service de Soins Infirmier À Domicile - SSIAD- :

Le SSIAD du Thillot a une capacité de 36 lits répartis sur les 8 communes du Canton.
10 salariés oeuvrent pour le maintien à domicile de personnes âgées mais aussi handicapées.
Marie-Claude DUBOIS responsable administrative, Blandine Infirmière et 8 aides soignantes.
Les soins prodigués par nos 8 aides soignantes sont entièrement gratuits. Tous les détails sur le fonctionnement complet du SSIAD sont mentionnés de la page 23 à la page 25 de notre nouvelle plaquette.

Le SSIAD assure sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins technique ou de base et relationnels.

<u>Sa vocation est d'ordre médical et répond à 4 grands objectifs :</u>
~ éviter certaines hospitalisations lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile.
~ faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation.
~ prévenir et retarder la dégradation progressive de l'état des personnes et leur admission dans les services de long séjour ou de cure médicale.
~ permettre aux familles de pouvoir assumer leur malade en fin de vie.

<u>Personnes concernées :</u>
~ personnes de 60 ans et plus, malades ou dépendantes.
~ les personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap.
~ les personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologie chronique ou présentant une affection.

AMICALE des DONNEURS de SANG bénévoles de la HAUTE-MOSELLE

TOUT SAVOIR SUR LE DON DE SANG

En donnant votre sang, aidez vous aussi les 500 000 malades qui ont besoin chaque année d'une Transfusion. Votre générosité est indispensable car il n'existe à ce jour aucun produit capable de remplacer le sang humain.

Le sang que vous donnerez permettra de transfuser les victimes d'accident et d'hémorragies importantes. Le sang est aussi très utile dans le traitement de maladies graves et dans la découverte de nouveaux traitements.

F Des échantillons de sang sont prélevés à chaque don. Ils sont analysés avec les techniques les plus fiables et font l'objet de plusieurs contrôles. Ils permettent de dépister les éventuels virus (VIH, Hépatites, B et C) ainsi que d'autres agents transmissibles par le sang (microbes, parasites) qui peuvent mettre en danger la vie des malades.

Si une anomalie est détectée, l'unité prélevée n'est pas transfusée.

L'établissement de Transfusion sanguine vous informe personnellement et vous précise si vous pouvez ou non poursuivre vos dons de sang.

Questions : Contact avec le Président. A.GEORGES 03.29.25.10.78

Calendrier des collectes 2007

Dates des prochaines collectes dans la Vallée de la Haute-Moselle

Mardi 7 août Bus	Ferdrupt 8 h à 12 h
Mercredi 5 septembre Bus	Ramonchamp(TRW) 8 h à 11 h
Mercredi 12 septembre Bus	Ramonchamp (TRW) 8 h à 11 h
Mercredi 19 septembre Bus	Le Thillot 8 h à 12 h
Mercredi 26 septembre Bus	Rupt/Moselle (Valrupt) 8 h à 11 h
Jeudi 8 novembre Bus	Rupt/Moselle 8 h à 12 h
Samedi 8 décembre Salle Polyvalente	Le Thillot 8 h 30 à 12 h
Jeudi 13 décembre Salle des fêtes	Bussang 16 h à 19 h

LES FORMES DE DONS

DON DE SANG TOTAL	DON DE PLASMA	DON DE PLAQUETTES
Chirurgie	Brûlés – Choqués	Maladie du sang
Anémie	Réanimation	Greffe de Moelle
Hémorragie	Hémophiles	Chimiothérapie
Leucémie	Immunodéprimés	Radiothérapie
Greffes	Cancer	Chirurgie
Tube digestif	Grande hémorragie	Brûlures graves
Chimiothérapie	Maladies graves	Hémorragie d'accouchement
Radiothérapie	Nouveaux nés	
	Rein et Foie	
	Femmes enceintes	

LE SANG SOIGNE ET SAUVE – RIEN D'AUTRE NE PEUT LE REMPLACER

270 : nombre de poches de sang indispensable chaque jour en Lorraine – Champagne

8800 : Nombre de poches de sang indispensable chaque jour pour les Etablissements de soins en France

500 000 : Nombre de malades soignés et sauvés par transfusion chaque année en France.

À MEDITER

4% : Pourcentage de Français Donneurs de Sang Bénévoles

90% : Pourcentage de Français qui accepteraient d'être transfusés si leur vie en dépendait.

Cherchez l'erreur !

LORRAINE, AS-TU DU CŒUR ?

Un petit geste

Pour une grande cause

CONJOINTS SURVIVANTS

Section LE THILLOT

La section fait partie de l'Association Départementale des Conjoints Survivants des VOSGES, qui réunit 1 464 adhérents en 2006 : c'est peu au regard des résultats du recensement de 1999, qui annonce 24 295 veuves et 4 165 veufs dont 9 veuves et 1 veuf de moins de 20 ans ! Mais notre association n'a pas perdu d'adhérents en raison de l'activité de nos responsables de section.

Pourquoi une association comme la nôtre ?
En 1945, furent mises en place les lois sociales mais elles ne concernaient que les salariés ; les femmes qui perdaient leur mari autrement qu'au combat, n'avaient plus droit aux allocations familiales, à la couverture sociale et n'avaient plus de revenu.

Depuis 1949, l'Association Nationale des Veuves Civiles a souligné les difficultés du veuvage et des lois ont créé la réversion, l'allocation orphelin et l'allocation veuvage…

La FAVEC : Fédération des Associations de Conjoints Survivants a pris le relais et continue le combat pour que soit reconnu un statut du veuvage.

Des droits ont été attribués mais il faut les demander. Ils peuvent être supprimés ou modifiés : en 2003, la loi de réforme des retraites et les décrets de 2004 modifient les conditions d'attribution de la réversion ; la composition des ressources est augmentée et le nombre des réversions accordées sera certainement moins élevé.
Depuis le 14 février, les veuves, mères de moins de 3 enfants perdent 3 ans de couverture sociale.

La FAVEC peut accorder aux veuves en stage de formation une aide et elle transmet des dossiers à l'Académie Française, qui accorde chaque année un prix aux veuves méritantes.
Vous pouvez rejoindre notre association, car si nous sommes nombreux, nous pouvons être écoutés et entendus.
Celles qui ont lancé l'Association ont agi par solidarité, elles ont été entendues.
Il nous faut continuer, car le veuvage est une épreuve douloureuse, mais il faut continuer à vivre pour nos proches !

Notre association est là pour
Accueillir, informer, renseigner, défendre.
Les rencontres amicales, organisées par la section permettent de rompre solitude et isolement.
Souvent notre association est alertée par des personnes veuves qui n'ont pas fait valoir leurs droits. Comment faire pour mieux informer ?
Appliquons le slogan de la FAVEC
Face Au Veuvage Ensemble Continuons !

Présidente : Andrée MENGIN
11, rue Maréchal Joffre - 88000 EPINAL
Tél . fax : 03.29.82.14.05
E-mail : andree.mengin@free.fr

Rose VALDENAIRE
25 rue des Vieux Moulins - 88160 LE MENIL
Tél. 03.29.25.17.38

SOLIDARITE GUEDONNE

TELETHON de décembre 2006

Une fois de plus, les habitants se sont bien mobilisés et ont répondu présents à l'appel des bénévoles participants.
Ainsi, les jeux dans les magasins, la participation des restaurants, puis les animations à la Familiale et la marche gourmande sur la voie verte ont permis de récolter des sommes conséquentes, à savoir 2108 euros 75, participation communale comprise.
L'argent collecté permettra de faire progresser la recherche pour soigner et guérir non seulement les maladies génétiques des enfants, mais aussi, il faut le savoir, certains cancers, la maladie d'Alzheimer, des maladies de la vue et bien d'autres.
Un grand merci à tous, rendez-vous est donné en décembre pour une nouvelle édition.

DON DU SANG d'avril 2007

A nouveau, l'esprit solidaire de nos campagnes s'est révélé lors de la dernière collecte au Ménil avec 50 dons enregistrés, et ce malgré des règles de plus en plus strictes qui interdisent de don un certain nombre d'entre nous.
Bravo, que chacun d'entre nous continue à aider la collecte et sauver des vies !

OFFICE DE TOURISME

Je tiens avant tout à remercier les adhérents pour leur confiance et leur engagement au sein de l'office de tourisme sans oublier toutes les personnes qui de près ou de loin ont une activité liée au tourisme et qui participent à la reconnaissance de notre région.

2007 apporte son lot d'évolution

La municipalité de Rupt sur Moselle termine le réaménagement de l'ancienne gare qui accueillera le point info tourisme, annexe de l'Office de Tourisme.

La municipalité de Fresse sur Moselle rejoint l'intercommunalité mise en place avec Saint Maurice et Bussang à partir du 1er juillet, cela aura une influence financière importante tout en permettant de repenser de manière globale le fonctionnement de l'office de tourisme.

Le spectacle pyrotechnique aura lieu à Rupt sur Moselle le 4 août prochain et devient un rendez-vous annuel incontournable dont la renommée n'est plus à faire.

Les visites organisées pendant les congés scolaires ne cessent de s'étoffer grâce à la motivation des artisans et agriculteurs (visites accessibles à tous, le calendrier est disponible à l'office de tourisme)

Le site internet www.hautes-vosges.com est aujourd'hui un véritable outil de promotion. Ses capacités d'information se développent en permanence et permettent à chacun d'obtenir une foule de renseignement rapidement.

L'arrivée du TGV à Remiremont dans quelques semaines apportera, à n'en pas douter, une bonne mise en avant de notre région et on ne peut que s'en réjouir.

Beaucoup de travail reste à faire et les pistes de réflexion sont nombreuses. Vous avez des attentes ou des projets en relation avec l'accueil, l'animation touristique,..., n'hésitez pas à prendre contact. Notre association est à votre disposition et nous vous souhaitons une bonne saison.

Pour l'association
Jean-Paul Pierrel, Président

LE CLUB VOSGIEN

Quoi de neuf, au Club Vosgien ?

Eh bien, notre Association poursuit son petit bonhomme de chemin.

Le mardi matin 6 juin 2006, 6 travailleurs manuels et bénévoles du Club, répartis en 3 équipes, ont fauché, élagué et débroussaillé sur les sentiers du Ménil, à savoir :

- sentier et chemin du camping à la grande Roche
- sentier du Surdelot au Corat puis à la tête de la Rouauche
- sentier au Pont-Charreau , près des Mérilles puis à Xerbanage (Envers de Demrupt)

Tout au long du printemps et de l'été 2006, le balisage des itinéraires pédestres sur Le Ménil a été revu , révisé et complété, notamment sur les sentiers et chemins dans la forêt du Hallaire, Heuchau, Reucys et Rouleux.
Au printemps et en automne, le sentier reliant Le Ménil (Poste) à la Flaconnière a été nettoyé (terrassement).

Le Club Vosgien continue à marcher et à se divertir

Chaque semaine comprend :

- une marche le mercredi
- une promenade le jeudi
- une sortie pédestre dominicale ou les jours fériés

Ajoutons les sorties raquettes en hiver, les mardi, mercredi et vendredi

Parmi les points forts de l'année 2006, citons :

- l'organisation d'une marche d'orientation au Thillot, le 26 mars, avec 90 participants
- une grande randonnée à Pelvoux (05) en juin
- un échange avec le Club Vosgien de Gérardmer
- une sortie culturelle avec le Club Vosgien de Longuyon (54) pour visiter la citadelle de Montmédy (55), l'église d'Avioth (55) le centre de pèlerinage de Saint-Walfroy (08) et l'abbaye d'Orval en Belgique
- 4 randonnées d'une journée, dans les Alpes suisses.

L'évènement majeur de cette année 2006 fut notre changement de domicile. Nous avons quitté le petit local de 10 m² à l'Espace Marcel Parmentier, au Thillot, pour emménager dans le nouveau local de 64 m², à l'ancienne école du Prey, mis gratuitement à disposition par la Municipalité du Thillot. Cette salle a été rénovée par une dizaine de membres du Club. Le Club a dépensé 525 € en fournitures diverses et le total des heures de travail bénévoles s'élève à 524 heures. Le local rénové a été inauguré le 28 mars 2006, en présence des élus et de l'ancien occupant des lieux, Etienne Louis. Cette salle clarteuse et spacieuse sert aux réunions de comité, de travail ou conviviales et aux réceptions.

Pour adhérer au Club Vosgien : Il faut faire un premier pas, puis un autre, puis un autre encore…
C'est ainsi que l'on acquiert de l'endurance et que la marche devient un besoin puis une drogue douce.
Ajoutons le plaisir de découvrir la botanique, quelquefois la faune, d'admirer les paysages givrés ou enneigés, d'un vert tendre printanier ou avec les couleurs mordorées de l'automne.

La curiosité intellectuelle avec la découverte des sites naturels (cascades, rochers, grottes) des sites historiques (monuments, chapelles) de la toponymie (lieux-dits) des traditions locales (travaux dans les anciennes fermes vosgiennes et dans la forêt), ainsi que la convivialité (partager les mêmes joies) sont aussi des composantes de ces sorties.

Alors, à bientôt.

Claude CHEVRIER

CLUB DES CHARMILLES

Vous avez envie de vous détendre et de vous amuser entre Amis……..
Les retraités, c'est bien connu, le temps libre….ils connaissent !
Nous sommes convaincus, que vous allez trouver parmi les activités de notre association, de quoi vous satisfaire !..... À Bientôt !

ACTIVITES	ANIMATION	DATES
Cartes et jeux de société	COLLE Odile, SALMON.J	Mardi(14h) oct à avril
Scrabble	JEUNE Hélène, BOUSQUET.A	Mercredi 1/2(14h)oct à avril
Travaux Manuels	COLLE Odile	Mercredi 1/2(14h) oct à avril
Informatique	CUENOT Dominique	Janvier à avril (en soirée)
Pétanque	GEORGES André	Jeudi (14h) Mai à fin octobre
Marche/ Promenade	BOUSQUET A, CUENOT.D	Mardi (13h30) avril à juin
Piscine	SALMON Jacques	Vendredi de mars à juin
Sorties Neige	BOUSQUET. A/ VIRY Pierre	Janvier et Février
Périscolaire	BOISSENIN. M CHEVRIER. D	Année scolaire

Une journée LOTO réussie..

Les nouveautés de ce début d'année… !

Séjour à la neige CHAUX NEUVE

Les rendez-vous à venir… !

21 juillet :
Soirée spectacle « sons et lumières » à Villé (67).
4 Août :
Concours de pétanque (guedons et estivants).

Septembre :
Marche avec repas tiré du sac

Octobre :
Rando / Découverte de l'usine Peugeot

Novembre :
Programmation séance de cinéma

12 Décembre :
Repas de Noël de l'association

Dernière Minute :
Une surprise (pour les adhérents et leurs nombreux Amis) permettra de terminer l'année 2007 dans la joie et la bonne humeur !
Réserver dès à présent la date du 15 décembre 2007 sur votre agenda !

Contacts des membres du bureau de l'association :
Président : L. JEUNE : 03.2925.00.87
Vice Président : D. CUENOT : 03.29.25.94.12
Trésorier : J. SALMON : 03.29.25.04.02
Secrétaire : A. CHEVRIER : 03.29.62.19.85

Anciens combattants AFN

Assemblée Générale du 4 février 2007

Nous passons en revue les manifestations de l'année :

- Le repas dansant fut un succès.
- Le pique-nique se déroule toujours dans une bonne ambiance !
- Le concours de Tarot, quant à lui fut un peu délaissé par les participants.

En 2007, nous aurons toujours :
- Notre pique-nique,
- Un concours de belote peut être…
- Un thé dansant,

Le 17 mai 2007 nous irons en car, au Congrès Départemental à Saint Dié.

- PETIT Pierrot est élu à l'unanimité Trésorier Suppléant.
- Cotisation fixée à 18 €

Nous prévoyons également de faire une balade en 2008.

Après le verre de l'amitié, nous sommes allés déguster le couscous.

Une pensée pour notre ami Pierrot EVE décédé le 8 février.

Le Comité.

LE THÉÂTRE GUEDON

Même si certains acteurs sont des cancres, la troupe de théâtre a encore une fois réussi sa mission : Rire et faire Rire !

L'Association perdure grâce à une vingtaine de passionnés :
Il y a bien évidemment les acteurs, mais il y aussi les personnes qui travaillent dans l'ombre, entre autres : Marie Thérèse LOUIS, Edith et Etienne LOUIS, Jean Louis THEAUDE, Martial BECK, Emmanuelle FRENOT, Lydie DAGUET etc. .. qui cumulent les fonctions (décors, costumes, mise en scène, habilleuse, placements des spectateurs, enregistrement des réservations…) avec brio.

Les acteurs quant à eux se préparent de Septembre à fin Février, généralement au rythme d'une répétition

par semaine. Les deux pièces qui ont été proposées à nos spectateurs pour cette saison 2007 sont :

« Ah ! Ces Cancres là ! » comédie en un acte de Francis Poulet avec les acteurs : Vincent GROSJEAN, Renaud FRENOT, Olivier DIERSTEIN, Jean Baptiste DAGUET & une nouvelle recrue Julie BETARD.

« Pyjama pour Six » comédie en deux actes de Marc Camolletti avec : Caroline GAUDEL, Régis FRENOT, Didier NICOLAS, Martine THEAUDE, Céline BECK et Thibaut GALMICHE.

Ces deux pièces ont eu un franc succès auprès de notre Fidèle Public, qui comme chaque année, vient en nombre aux 7 représentations que nous jouons.
Alors la Troupe du Théâtre tient à remercier son Public, car finalement si l'association perdure, c'est bien grâce à lui aussi ...

CLUB ÉCHECS

Bien intégré dans la vie associative guédonne, le club d'échecs du Ménil fête cette saison sa dixième année d'existence. La passion du jeu, la convivialité et l'esprit de compétition constituent vraisemblablement les ingrédients nécessaires à la vitalité du club et expliquent en partie cette longévité. Un état d'esprit ludique mais également éducatif où jeunes et moins jeunes peuvent travailler leur aptitude à la réflexion, à la concentration et à la créativité.

On peut effectivement jouer aux échecs à tout âge et cet égard, le club d'échecs du Ménil ne fait pas exception à la règle puisque le plus jeune des licenciés en compétition formés au club n'est âgé que de douze ans alors que le plus ancien fêtera cette année ses soixante seize ans…

Sur le plan sportif, la saison 2006-2007 s'est avérée un excellent millésime puisque pour la première fois de son existence, le club guédon finit à la deuxième place du championnat, synonyme d'une accession en Nationale 4. Les moments forts de cet exploit furent notamment leur victoire contre Epinal et contre Nancy ainsi qu'un bon match nul réalisé face à Pont à Mousson. Cette performance signifie qu'aujourd'hui, fort de ses quinze licenciés, le club d'échecs du Ménil peut s'enorgueillir de faire partie des 3 meilleures équipes des Vosges, toutes divisions confondues.

Afin de conserver ses efforts sur cet objectif d'accession en ligue nationale, le club a jugé préférable de ne pas organiser son tournoi de printemps qui, annuellement, voyait s'affronter les meilleurs joueurs de blitz (partie rapide) de la région : mais il n'est pas exclu que ce tournoi puisse reprendre sa place au calendrier dès la saison prochaine. Ce sera l'une des principales questions débattues lors de la prochaine assemblée générale fixée à la rentrée de septembre. D'ici là, les séances d'entraînement continuent à se dérouler chaque mardi soir à partir de vingt heures à la salle de réunion du stade. A ce sujet, le président du club tient à remercier la municipalité qui chaque année laisse cette salle à la disposition des joueurs, contribuant ainsi à leur offrir de bonnes conditions d'entraînement.

Le club d'échecs du Ménil convie naturellement toute personne intéressée à venir les rejoindre. Débutant ou confirmé, chaque joueur a sa place dans l'association dont l'ambiance privilégie avant tout le plaisir de jouer.

La dernière ronde de championnat fut décisive pour l'accession en Nationale 4. Le Ménil s'impose sur le score de 6 à 1 devant Nancy… et s'empare d'une 2ième place qualificative.

Contact : 06.28.07.23.33
Les mardis soirs à partir de 20 H00 salle de réunion.

FANFARE DU MÉNIL

Rendez-vous est donné cette année encore par le biais de ce bulletin pour venir faire le point sur notre participation au cours des manifestations patriotiques de l'année 2006 à savoir :

- Lundi 8 mai au Monument
- Dimanche 30 mai Journée du Souvenir au Monument
- Dimanche 8 octobre Libération du Ménil au Monument et à la Côte 1008
- Samedi 11 Novembre au Monument

A cet effet tous les Membres de la Fanfare remercient les personnes présentes à ces manifestations.

Rappelons que la Fanfare pratique trois instruments majeurs : Tambours, Clairons et Trompettes de cavalerie.
D'autre part, les musiciens effectuent leurs répétitions une fois par semaine avec la présence de M. Régis Grosjean qui apporte son « savoir » afin d'agrandir le répertoire de la Fanfare ce qui permet le « petit plus » après chaque cérémonie.

ATELIER GÉNÉALOGIQUE

Après le colloque annuel du 12 mai dernier, qui s'est déroulé au Ménil, l'A.G.H.V programme déjà son édition 2008 pour le samedi 10 mai en un lieu qui reste à définir (Ramonchamp ? Fresse ? La Bresse ?)

D'autres activités sont bien sûr programmées :
• Forum des Associations le 1er septembre 2007 au Thillot, (après midi, salle omnisports)
• Fête des bénévoles le 30 septembre 2007 au Ménil
• Permanences mensuelles le 3ième jeudi de chaque mois au Thillot (Espace Parmentier) de 14 heures à 16 heures, à partir du 20 septembre 2007 (pas de permanence en juillet - août).

Nous restons aussi disponibles pour initier à la généalogie dans des émissions de radios locales, des stages ou conférences (dans d'autres associations ou établissements scolaires) si l'on fait appel à nous.
Adresse de l'A.G.H.V : 7 Grande Rue 88160 LE MENIL
(Joindre enveloppe timbrée pour toute réponse)

Le Président,
Michel GRASSELER

ASSOCIATION « VOGESUS »

Notre association, « informelle » avant de déposer prochainement ses statuts en préfecture, cherche à regrouper toutes les personnes désireuses d'encourager les liens et rapports internationaux de toutes natures, sans conditions (âge, race, religion, convictions politiques ou philosophiques).

Dans un premier temps, priorité serait donnée à la correspondance épistolaire (courrier classique) puis à la correspondance sur internet. D'autres projets suivront suivant les idées et affinités des membres de l'association.

Pour nous rejoindre, que vous soyez guédon(ne) ou pas, n'hésitez pas à contacter « VOGESUS » 7 grande Rue 88160 LE MENIL.

Le Président,
Michel GRASSELER

ATELIER BLEU

L'art interactif à la portée de tous à l'atelier bleu au Ménil

Hubert, (70 ans) de Remiremont, notre intervenant très patient, continue de transmettre son savoir-faire chaque mardi matin. L'ambiance reste très conviviale, les anniversaires sont l'occasion d'un bon goûter et de remise de petits présents.
Myriam conseille, guide à chaque séance dans toutes les techniques.
Florence généreuse a offert ses réalisations peintes à l'huile dans différents lotos, et tombolas.
Edith continue de progresser dans la pratique de la peinture à l'huile des paysages.
Rose-Marie, Marie-Thérèse, Karine s'adonnent à l'aquarelle, technique particulièrement très difficile.
Gaëlle peint par petites touches de peinture à l'huile sur une toile de grand format.
Maryse maîtrise les paysages peints à l'huile, prometteuse en portraits dessinés à la sanguine.

Les tableaux sont exposés tout au long de l'année à la Bouloie, au Grillon à Bussang, à l'auberge de Morbieux à Ramonchamp, au Chatelet à Ferdrupt. Participation à la 1ère expo de juin à Ramonchamp, à nouveau à l'expo d'octobre de Rupt sur Moselle, en septembre à Lure…

La 15ème exposition Arts et Histoire
Aura lieu à la Familiale les 17 et 18 novembre 2007.
Le thème proposé «Les oiseaux».

L'animatrice, Francine Bombarde remercie toutes les nombreuses personnes qui ont participé à la mise en place de cette animation en décembre 2006, dit le bonheur d'initier les enfants à l'art avec la participation des écoles maternelles et primaires de notre village.

AQUARELLE

La pratique de l'aquarelle se développe à partir de la fin du XVIIIe siècle. Les peintres anglais sont alors les premiers à s'y intéresser. Parmi eux, Turner réfléchit sur la diffusion aléatoire des taches sur le papier. Après l'Angleterre, c'est en France que l'aquarelle se propage dans le milieu artistique.

LES LIMITES DE LA COPIE

Les copies de tableaux sont un très bon moyen pour apprendre à peindre et pour progresser. Ainsi les anciens pratiquaient énormément cette technique. Il arrive que la copie provoque une perte de l'espace et du volume. Afin de progresser, il est conseillé de changer de méthode, de commencer à peindre d'après nature (peinture sur le vif) en étant indulgent avec soi-même.

L'atelier bleu est un rendez-vous le mardi dès 9 h qui doit rester interactif à la portée de tous.

Tous les artistes se retrouvent le mardi dans la salle au dessus des vestiaires du football.

Thème « LES OISEAUX» à la Familiale
EXPO Arts – Histoire 17 – 18 novembre 2007

Accueil des enfants des écoles du Ménil à l'exposition

L'ATELIER BLEU RENOUE AVEC LE PINCEAU

Francine BOMBARDE
vous souhaite un bon été 2007

SOCIÉTÉ de PÊCHE

La truite du Ménil

En 2006, les effectifs de la société de pêche sont restés sensiblement stables et nous espérons que les jeunes vont venir plus nombreux découvrir ce loisir, que ce soit au ruisseau ou à l'étang.
Nous faisons un entretien régulier de la rivière et des abords de l'étang et je tiens ici à remercier les pêcheurs qui s'investissent dans ce travail. L'étang est régulièrement aleviné pendant la période estivale avec des truites provenant de la pisciculture Arnould de La Bresse.
La société de pêche a pour l'essentiel mis à jour ses droits de pêche, l'accueil réservé par les propriétaires riverains a été très souvent très bon, nous les en remercions.
Pour la première fois nous avons mis en place des cartes de prises, elles n'ont qu'une valeur indicative puisque toutes les cartes n'ont pas pu être exploitées, mais cela nous permet une estimation des poissons capturés ainsi que l'endroit de leur capture. En voici le résultat.

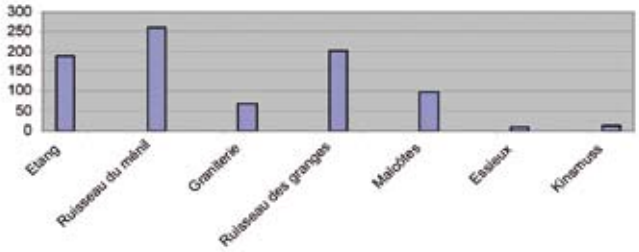

La fête de la pêche que nous organisons sous forme d'une matinée découverte pour les jeunes puis d'un pique-nique a connu un véritable succès en 2006, nous espérons que vous serez aussi nombreux à y participer.

Pique-nique à l'étang des Fenesses lors de la fête des jeunes.

AFC LE MÉNIL

15 ans AFC LE MENIL

Quelques étapes qui retracent des moments forts de l'A.F.C et pour toutes celles et ceux qui ont joué, dirigé, arbitré, entraîné, soutenu, participé, à la vie du club.

LA CRÉATION :
1992 : Des jeunes du Ménil avec quelques copains des environs décident de créer une équipe de football ; l' A.F.C est en marche et tout va aller très vite.
1994 : 70 membres
2007 : 132 membres

LE MENIL

Football : l'équipe première en deuxième division

Le travail de l'entraîneur Patrick Pilet a permis à l'équipe de monter d'une division.

Lors de l'assemblée générale, Patrice Boissenin, président de l'Association Football-Club remerciait MM. Michel Vuillemin, maire de la commune pour le soutien que la municipalité apporte au club.

Le club a décidé d'engager la saison prochaine une équipe B en championnat, ce qui implique un renforcement de l'encadrement.

La constitution de cette deuxième équipe a été décidée en raison des derniers bons résultats et surtout suite à l'accession à la division supérieure de l'équipe A.

Il faudra encore patienter une saison avant de venir encourager l'AFC sur son terrain près de la Familiale.

Le trésorier a présenté un rapport financier positif. Le président devait ensuite annoncer que des survêtements allaient équiper les équipes A et B ainsi que les dirigeants.

M. Firmin Pilet ayant démissionné du poste de secrétaire, Mme Josy Boissenin a été désignée pour lui succéder. Pour le reste du bureau, aucun changement à signaler.

LA CONSTRUCTION :
1996 : La municipalité a répondu à l'attente des joueurs et fait construire le «Stade Guédon».
Il a été étrenné ici par la fête des débutants en juin 1996.

LE MEILLEUR NIVEAU :
Mai 1996, l'équipe A accède en promotion 1ère division, l'équipe B en 2ième division, une seule année à ce niveau.

Le onze fanion de l'A.F.C. a pris sa revanche sur Plombières.

déplacement pour rencontrer leurs homologues du F.C. Saint-Maurice - Fresse.

1999 :
INAUGURATION DU STADE

MATCH DE GALA FEMININ, EPINAL – BESANCON

LA NOUVEAUTÉ :

2000 : Création d'une équipe féminine. Les jeunes filles débuteront en championnat Benjamins, puis en championnat 13 ans et sont à ce jour en championnat Seniors. (36 équipes en Lorraine, 4 dans les Vosges)

LA JEUNESSE :

Depuis sa création, les équipes de jeunes tiennent une grosse part dans l'effectif de l'A.F.C avec quelques belles performances à la clé en championnat ou en coupe,

Equipe 13 ans en coupe des Vosges.

2003 – 2004 demi finale :
A.F.C – RAON score : 0 – 1

2004 – 2005 Quart de finale :
A.F.C – ELOYES score : 1 – 3

2005 – 2006 Quart de finale :
CONTREXEVILLE – A.F.C score : 2 – 1

2006 – 2007 : L'équipe A et 15 ans ont réalisé un superbe parcours en coupe des Vosges.

9 juin 2007 : Fête des 15 ans ; rassemblement de tous les licenciés Séniors de 1992 à 2007.

CLUB DES SUPPORTERS

Cette année, une nouvelle association a vu le jour dans notre Commune : Le Club des Supporters.

Sa vocation première est - comme son nom l'indique – d'encourager et supporter les équipes de Football de l'AFC du Ménil. Mais finalement c'est bien plus que ça : c'est savoir se réunir, s'amuser dans une excellente ambiance.

Après une première année « d'essai » qui a été concluante (plus de 60 adhérents) nous avons donc décidé de voler de nos propres ailes en créant une association à part entière.

Nos principales actions se concentrent autour de quelques manifestations organisées uniquement pour nos membres, comme des soirées privées à thème, une sortie pour voir un match (à Sochaux pour match Sochaux / Lyon l'année passée), un tournoi de babyfoot, et un tournoi de sixtes avec joueurs déguisés pour le Téléthon. (Voir photos)

Pour ceux qui souhaitent nous rejoindre, n'hésitez pas à vous renseigner en Mairie, par mail club.sup@voila.fr ou sur notre blog www.clubsupporters.skyblog.com

Bureau de l'Association :

Présidente : Caroline GAUDEL

Secrétaire : Johanna LAMBOLEZ

Trésorière : Elodie DIEUDONNE

téléthon 2006, tournoi de footdrole

soirée privée KARAOKE du 24 fevrier dernier

HAUTES VOSGES et HAUTE MOSELLE SKI NORDIQUE

Le ski nordique sur le secteur est assuré par deux associations complémentaires : le foyer de Ski de Fond Hautes Vosges Ski Nordique HVSN et le Club Haute Moselle Ski Nordique HMSN.

Le Foyer HVSN s'adresse aux enfants de 7 à 12 ans, débutants ou non. Avec un prix d'inscription très modeste, les jeunes bénéficient de l'encadrement, mais aussi du matériel prêté : skis, bâtons, chaussures et combinaison.
Quelques compétitions sont organisées dans le courant de l'hiver et les entraînements pour les
jeunes inscrits au Foyer reprennent en septembre soit en salle au Ménil, soit en plein air à Saint-Maurice, les samedis, avec des jeux, des sorties marche (chamois, jeux d'orientation, sortie nocturne, roller …)
La saison dernière, la neige peu abondante contraignait à des déplacements plus longs, mais malgré tout, nous avons skié les mercredis et samedis, au Ballon d'Alsace.
Au Foyer, les enfants sont amenés à découvrir la technique surtout à travers des activités ludiques. Une initiation au tir à air comprimé - dans le cadre d'une formation biathlon (ski et tir) – a lieu les jeudis soirs à la Familiale au Ménil. Dans le courant de la saison, les enfants rencontrent les jeunes athlètes des autres foyers du Massif des Vosges.

Pour la saison 2006 / 2007, le Foyer HVSN termine à la 3ème place.
Le bon fonctionnement du club passe bien sûr par les moniteurs bénévoles mais aussi par ceux qui travaillent dans l'ombre : le président, le trésorier, le secrétaire. N'oublions pas non plus les parents mis à contribution pour les transports.

Contacts pour le Foyer HVSN :
Président : Alain Vinel 03 29 61 56 73, Route de Sauté à Bussang. Secrétaire : Régis Frenot. Trésorier : Christian Mangel.
Moniteurs et encadrement : Philippe Gilet, Frédéric Grava, Sarah Leconte, Michel Mai, Vincent Risser, Jean Vannson.

Le club HMSN (à partir de 12 ans) accueille les jeunes qui continuent leur entraînement plus axé sur la compétition.
Pour le club HMSN, les entraînements reprennent en mai les mercredis, samedis et dimanches, avec de la musculation, des marches, footings, jeux en salle, ski roues, vélo.
Dès que la neige arrive, les séances ont lieu les mercredis et samedis après-midis et les compétitions les dimanches.

Les résultats :
Au point de vue collectif tout d'abord : sur le plan national, le club termine 6ème au Nordic Challenge (équivalent de la coupe de France) sur 6 courses disputées dans les Vosges, dans les Alpes et dans le Jura, et 17 ème au Championnat de France des clubs, en 1ère division.
Au point de vue individuel, notons cette année les belles performances de Marion Colin, avec une 4ème place nationale en cadette, et Ludwig Ehrhart 3ème au Championnat de France des Jeunes en biathlon, ainsi qu'une 12ème place aux JO des jeunes disputés en Espagne. Ludwig gagne ainsi sa place en équipe de France espoir pour la prochaine saison.

Contacts pour le club HMSN
Président : Michel Remy 03 29 25 15 61.
Secrétaire : Claude Bernard,
Trésorier : Régis Frenot.
Entraîneurs : Delphine Remy, Estelle Claude, Laurent Claude, Michel Remy.

Là aussi, remercions les parents et nombreux bénévoles qui assurent le fonctionnement du club, pour le chronométrage, les transports, l'intendance.
Un grand merci aussi aux nombreux sponsors, en particulier le Conseil Général des Vosges, le Conseil Régional, les communes et nombreux sponsors privés : commerçants et artisans.

Les manifestations organisées par le Foyer et le Club et les projets.

- Repas dansants à St Maurice (foyer) et à Ramonchamp ou au Ménil (club).
- Feu de Saint Jean à Ramonchamp (club)
- Bourse aux skis à Bussang (foyer)
- Randonnée raquettes (club) : supprimée en 2007 par manque de neige...
- Randonnée pédestre avec l'APE du Ménil le Jeudi de L'Ascension (foyer).
- Ronde des Charbonniers skis roues le 1er juillet, participation à la montée du centenaire au Ballon le 16 septembre, et à l'étape de légende le 23 septembre. (club)
- Stages : organisés par le club ou le foyer, et auxquels participent des jeunes des deux Associations.
    - Eté 2006 : marche dans le Queyras organisée par le Foyer.
    - Eté 2007 : Stage dans le Vercors du 12 au 18 août : marche, ski roues organisé par le club, puis stage VTT du 20 au 24 août dans les Vosges du Nord, organisé par le Foyer
    - Automne, hiver 2007/2008 : Stage à Tignes et stage dans le Jura organisés par le Club

Notons enfin le projet d'embauche d'un salarié qui pourrait en plus des entraînements assurer l'encadrement de CLSH dans les communes ou encadrer des activités sportives.

TENNIS LOISIRS

Jeux, sets et matchs…

Les beaux jours reviennent et avec eux…les jeux de plein air.
Pourquoi ne pas essayer le tennis et venir étoffer en toute convivialité notre liste de joueurs ?
En simple, en double et même en famille, profitez d'un sport complet, praticable par toutes et tous. Venez rencontrer Guédons et Guédonnes en suivant la petite balle jaune…
Il vous suffit de réserver votre horaire sur le tableau d'affichage à côté du court.

Les droits à jouer sont de :

Adultes		23.00 €
Jeunes de + de 16 ans		15.00 €
Couple		38.00 €
Enfants :	1er	12.00 €
	2ième	10.00 €
	3ième	6.00 €

S'adresser à Betty CÔME (03.29.25.14.55) ou à Régine PARET (03.29.25.12.63)
On peut aussi réserver avec des tickets (2.50 euros le ticket par personne) que l'on peut se procurer à la mairie (ouverture du mardi au samedi midi de 9 H 30 à 12 H00 et de 13 H 30 à 16 H 30) ou à l'hôtel «Les Sapins».

LA DYNAMIQUE

Notre section de gymnastique volontaire compte 110 adhérentes. Nous nous retrouvons à la salle «la Familiale» du Ménil.

Le lundi de	18h30 à 19h30
	20h00 à 21h00
Le mardi matin de	9h45 à 10h45
Le jeudi de	19h30 à 20h30

Pendant les vacances scolaires notre animatrice Edith assure le cours du jeudi uniquement.
Cette section de gymnastique volontaire est animée par deux animatrices :
Madame HANS Claudine et Madame MARSOT Edith toutes les deux diplômées de la F.F.E.P.G.V (Fédération Française d' Education Physique et de Gymnastique Volontaire).
Pour venir à la gym, se munir d'un certificat médical, de 3 enveloppes timbrées, d'une photo d'identité, d'une paire de baskets propres qui ne doit servir qu'en intérieur, d'une serviette de toilette.
Les inscriptions se font dès la mi-septembre à la salle de sport du Ménil.
Les séances sont basées sur la condition physique :
• Renforcement musculaire
• Cardio respiratoire
• Step LIA fitness
• Stretching

Les séances sont pratiquées en toute convivialité.
Dans l'année nous effectuons différentes sorties :
• sortie quad
• sortie canoe kayak
• sortie golf
• initiation plongée à la piscine de Remiremont
• nous organisons la galette des rois après une séance de gym

Et pour terminer l'année en beauté, nous organisons un repas au restaurant.
Si vous désirez des renseignements, vous pouvez contacter la présidente :
Madame Régine PARET
3 rue du Seu - 88160 LE MENIL - Tél 03.29.25.12.63

Le Comité

CYCLO CLUB DES BALLONS

Club fort de 47 adhérents dont 11 féminines. Notre but principal est de se retrouver dans la convivialité et rouler pour le plaisir et la détente.
Le club a été fondé en 1988 par Henri LACAZE et Henri GÉHIN.
Composition du bureau pour la saison 2007 :
Président : Patrick GUEYE
Vice-Président : Laurent CLAUDE
Secretaire : Jean-Pierre MASNADA
Trésorier : Jean-Paul HENRI
Vice-Trésorier : Régis FRENOT
Membres honoraires du bureau : Jean-Paul CLERGET, Jean-Claude CÔME, Guy COUVAL, Didier RAMBAUD, Maryse THIÉBAUGEORGE.
Sorties hebdomadaires : samedi après-midi ou dimanche matin.
Deux groupes sont mis en place :
Groupe 1 - Les plus physiques font une sortie d'environ 85 à 110 km.
Groupe 2 - Plus touristique, la sortie fait de 60 à 70 km.
En début de saison, un programme est mis en place, toutes les sorties sont répertoriées avec les dates et kilométrages.
Nous organisons des week-end dans d'autres régions, des cyclosportives suivant le choix des adhérents, des séjours en Italie, allemagne, etc.
Le point «culminant» de la saison est l'organisation de l'ascension du Ballon d'Alsace avec environ 300 participants.
Organisation sous l'égide de son créateur : Jean-Claude Côme.
Nous invitons toute personne souhaitant se joindre à nous pour de bonnes balades à vélo dans nos belles régions.
Contact : Patrick GUEYE 06 07 32 70 92

ÉTAPE DE LÉGENDE

Le 23 septembre prochain, Le Ménil sera sur le passage d'un grand événement cycliste international.
En effet, plusieurs milliers de coureurs, partis tôt le matin de Strasbourg aborderont au Ménil le final de l'épreuve.
Il ne leur restera en effet plus qu'à remonter la vallée de la Moselle par la Voie Verte, avant d'entreprendre la montée du Ballon d'Alsace, l'arrivée étant jugée au sommet.

Même si nous ne sommes pas la ville d'arrivée, cet événement nous concerne à plus d'un titre.
D'abord, parce nous abritons le Syndicat de la Voie Verte, qui est partenaire d'AMAURY SPORT ORGANISATION dans l'organisation de cette grande course. Ensuite, parce qu'en amont de cet événement, une semaine complète dédiée au cyclisme est proposée aux concurrents qui voudraient venir reconnaître les passages difficiles du final.
Sur cette semaine plusieurs animations auront lieu sur le territoire de la Voie Verte et bien sûr au MENIL; ce seront les départs des randos du matin.

L'accueil étant prévu à la salle «La Familiale» du lundi 17 au jeudi 20 à partir de 8h.

Un stage culinaire sera proposé par Marie Hélène et Joël DAVAL au restaurant «Les Sapins» avec dégustation des préparations le soir à «La Familiale» associant les producteurs locaux.

Avec également la participation d'ÉVASION NATURE dans l'organisation de plusieurs activités.

Avec la participation de nombreux bénévoles, impliqués personnellement ou pour leurs associations à faire face aux tâches proposées au Ménil ou au Ballon d'Alsace.

Ce sera enfin l'affaire de tous, de participer à décorer le parcours sur le thème du vélo. La société du tour de France mettant en place un challenge de la ville la plus animée.

Merci d'avance à tous ceux qui apporteront leur imagination et leur bonne volonté pour soutenir cet événement.

VOL LIBRE

• L'année 2006 fut encore une bonne année pour le parapente et les pilotes de notre club ont pu vivre leur passion avec tout son lot d'émotion, de camaraderie, de bonheur… !

• Les journées découvertes ont permis à quelques courageux de partager ces bons moments en Juillet et Septembre, aussi grâce à l'accueil des vacanciers, ainsi que des Eoliades en Juin à Rupt-sur-Moselle.

• En individuel, à signaler le record du site le 14 Mai par Jean-Sébastien qui réalise un triangle de 27 kms (Le Ménil, Ferdrupt, Zainvillers, Saulxures, Le Ménil) avec un plafond à 1900 mètres. Jean-Sébastien qui a d'ailleurs réalisé plusieurs distances allant de 15 à 45 kms et qui se classe 10ème en CRD (Coupe Régionale de Distance) pour 2006.

• Les autres pilotes n'ont pas démérité car ils ont également fait de très beaux vols, sur le massif et également lors des sorties club.

• Sortie en Slovénie fin Août pour 2 pilotes du club avec l'école du Markstein : vols de durée et dépaysement total.
• Sortie à Annecy le week-end du 13 au 15 Octobre pour 5 pilotes du club, vols de durée au dessus du lac pour leur plus grand plaisir.

• Puis en ce début d'année 2007, semaine magique du 10 au 16 Mars (avant la neige), supers vols de durée réalisés sur le site de Ménil avec des plafonds à 1200 mètres.

Les rendez-vous importants pour 2007 :
• 14 Avril : repas dansant.
• 3 week-ends découvertes : 28 et 29 Avril,
• 7 et 8 Juillet, 8 et 9 Septembre ou 15 et 16 Septembre :
• Participation aux Eoliades de Rupt le 17 Juin.
• Le rendez-vous hebdomadaire tous les samedis de l'année à 14 heures à l'atterro des Grands Prés.

• À signaler également la création d'un blog sur Internet, à visiter sur http://menil-vol-libre.skyblog.com
Merci à tous les amis du vol libre et bons vols à tous.

Martial GEHIN
Tél. 03.29.25.93.92 - 06.73.70.77.99

Vous avez désormais votre taxi au Ménil

TAXI DU MÉNIL
03.29.24.07.04

- JOUR & NUIT
- TOUTES DISTANCES
- TRANSPORT DE MALADES
- HOSPITALISATION
- DIALYSES - RAYONS
- AGRÉE S.S. - IDEM VSL

À votre service...

- Boulangerie -
- Patisserie -
- Chocolaterie -
- Epicerie -

Pain cuit au four à bois
Pain de tradition française au levain
Viennoiserie pur beurre
Ficelle au lard
Pâté Lorrain
Chocolat maison
Produits régionaux

Horaires d'ouverture :

> du mardi au samedi
de 6 h 00 à 12 h 30
de 15 h 00 à 19 h 00
> dimanche de 7 h 00 à 13 h 00
fermeture hebdomadaire lundi

la Boulange de

David et Cindy

55 Grande Rue - 88160 LE MÉNIL

Tél. 03 29 23 16 04

Bientôt 1 an à votre service, nous sommes heureux de vous compter parmi nos fidèles clients.

SARL CLAUDE Frères

PAVILLONS - MAÇONNERIE
RÉNOVATION - CHARPENTE

9 route de la Mouline • 88160 LE MÉNIL • Tél. 03 29 25 84 55

Les Chalets Fleuris

de 4 à 11 personnes

★★★

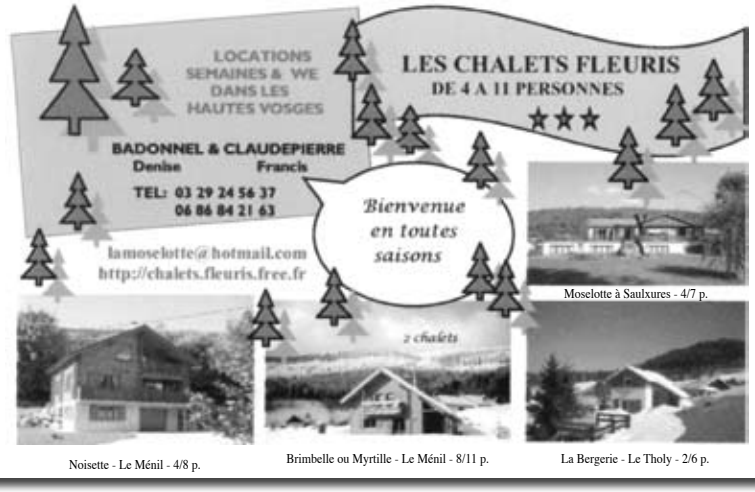

Noisette - Le Ménil - 4/8 p.

Brimbelle ou Myrtille - Le Ménil - 8/11 p.

Moselotte à Saulxures - 4/7 p.

La Bergerie - Le Tholy - 2/6 p.

Denise Badonnel
et
Francis Claudepierre

Tél. 03 29 24 56 37
06 86 84 21 63
lamoselotte@hotmail.com
http://chalets.fleuris.free.fr

PEUGEOT

Gérald FRECHIN

Agent PEUGEOT

Garage - Carrosserie
Réparations toutes marques
VENTE véhicules neufs et occasions

"Les Fenesses" - 88160 LE MÉNIL
Tél. 03 29 25 20 58 - Fax 03 29 25 34 64

ÉVASION NATURE

Encadrement par moniteur breveté d'Etat - Ouvert toute l'année

Canoë-Kayak - VTT
Randonnée pédestre
Jeux sportifs : PalmoFoot, Flingo...
Chasse aux trésors - Bivouac en hamac

14 rue du Général de Gaulle - 88160 LE MÉNIL - Tél. 06 80 63 03 20
www.evasion-nature.fr - E-mail : contact@evasion-nature.fr

SÉJOURS MULTI-ACTIVITÉS TOUT COMPRIS

Industries Bâtiments

Perry Tramzal SARL

10, rue des Lieux Romains
88160 LE MÉNIL
Tél./Fax 03 29 25 37 56
Portable 06 18 69 28 61

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

NEUF • RÉNOVATION • DÉPANNAGE
Alarme • Détection incendie • Ventilation • Chauffage électrique
Câblage informatique • Aspiration centralisée

DEVIS sur demande

Atelier de Création
Aubry
Bernard

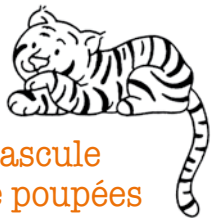

JOUETS EN BOIS
- Chevaux à bascule
- Berceaux de poupées
- Puzzles
- Porte-manteaux
- Personnalisation sur bois
- Cadeaux - Souvenirs

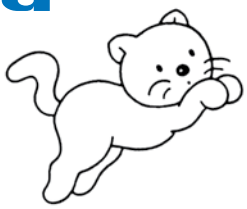

83 bis Grande Rue - 88160 LE MÉNIL - Tél. 03.89.53.77.06

SANITAIRE - CHAUFFAGE - FERBLANTERIE

Sàrl LALLOZ

QUALIBAT
LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

PGN - PGP - QUALISOL

9 rue du Seu - 88160 LE MÉNIL - Tél./Fax 03 29 25 83 48

VP KART

31 route du Surdelot - 88160 LE MÉNIL
Tél. 03.29.25.34.17 - Fax 03.29.25.37.82

* RESTAURANT OUVERT le Week-end *

Fermeture le mardi

- des sensations fortes
- un loisir passionnant
- un défoulement total
- un plaisir inédit
- un cadeau original

Bar accueillant
Salle de jeux
- des karts adultes 200 cc
- des karts enfants 100 cc

250 mètres de piste indoor
Système de chronométrage

Des lampes pas comme ailleurs

DIMAGINE

- **Fabrication d'abat-jour sur mesure**
- **Réparation, remise à neuf de vos abat jour fatigués**
- **Décors peints à la main sur différents supports**
- **Spécialiste de la lampe pour billard**
- **Vitrine exposition**

tél. / fax : 03 29 24 56 37 - port. 06 86 84 21 63

77 rue de la Coucelle
88290 SAULXURES s/ MOSELOTTE
e-mail : lamoselotte@hotmail.com
web : sarldimagine@free.fr

DIRECTION VOIE VERTE, il est conseillé de téléphoner avant de me rendre visite - Denise Badonnel

---

Isolation - Agencement des Combles
Peinture - Revêtements de Sols
Pose Parquets

FRATTINI Daniel

6 chemin du Hallaire
88160 LE MENIL
tél. / fax. 03 29 25 95 25
port. 06 20 68 14 22

SARL Siaud-Valdenaire

CHARBON
SUPERCALOR
BOIS CASSÉ
FUEL - BP SUPERFIOUL
PÉTROLE A LA POMPE

VINS

9 rue de la Paix
88160 LE THILLOT
tél. 03.29.25.00.84

S.a.r.l. NICOLLET

Terrassements - TP - Démolition - Recyclage
Concassage - Goudronnage - Minage - VRD
Aménagement paysager - Mur d'enrochement
Réparation PL - Matériels TP

88560 SAINT MAURICE-SUR-MOSELLE - tél. 03 29 25 19 04 - fax : 03 29 25 16 62

AU FOUR LORRAIN

Des recettes uniques
à déguster :
Pâtés, tourtes, quiches,
tartes...

Et sur commande :
Tourte aux escargots,
Tourte aux grenouilles,
Tourte forestière

TOURNÉES de 17 h 30 à 21 h

- Lundi Ramonchamp au Centre
- Jeudi Fresse-sur-Moselle au Camping
- Vendredi La Bresse Place du Champtel
- Samedi Le Ménil Place de l'Eglise
- Dimanche Le Thillot Place de la Mairie
- Vendredi de 10 h 30 à 13 h 30 Cornimont Le Centre

Tél. 06 26 84 42 84

Contribue au respect

SMPF

de vos forêts

LE MÉNIL

ACHAT SAPINS ÉPICÉAS

VENTE BOIS DE CHAUFFAGE
03 29 25 36 12

GRANITERIE POIROT

tél. 03.29.25.99.80

MONUMENTS FUNÉRAIRES - AGENCEMENTS de CUISINES
VASES - JARDINIÈRES - ESCALIERS - SALLES de BAINS
CHEMINÉES - TABLES de JARDIN - FONTAINES
DANS TOUS LES GRANITS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

CARRIÈRE
GRANIT GRIS BLEU
DES VOSGES

Les Fenesses
88160 LE MÉNIL
tél. 03.29.25.99.29
fax : 03.29.25.99.29

Devis gratuit sur demande

les Sapins
★★

HÔTEL-RESTAURANT

Marie-Hélène et Joël DAVAL

60 Grande Rue - 88160 LE MÉNIL
✆ 03 29 25 02 46 - Fax 03 29 25 80 23

www.hotel-les-sapins.fr
e-mail : contact@hotel-les-sapins.fr

Logis de France

MULTI MONTAGES

Réalise tout type de travaux
Intérieur & Extérieur

devis gratuit

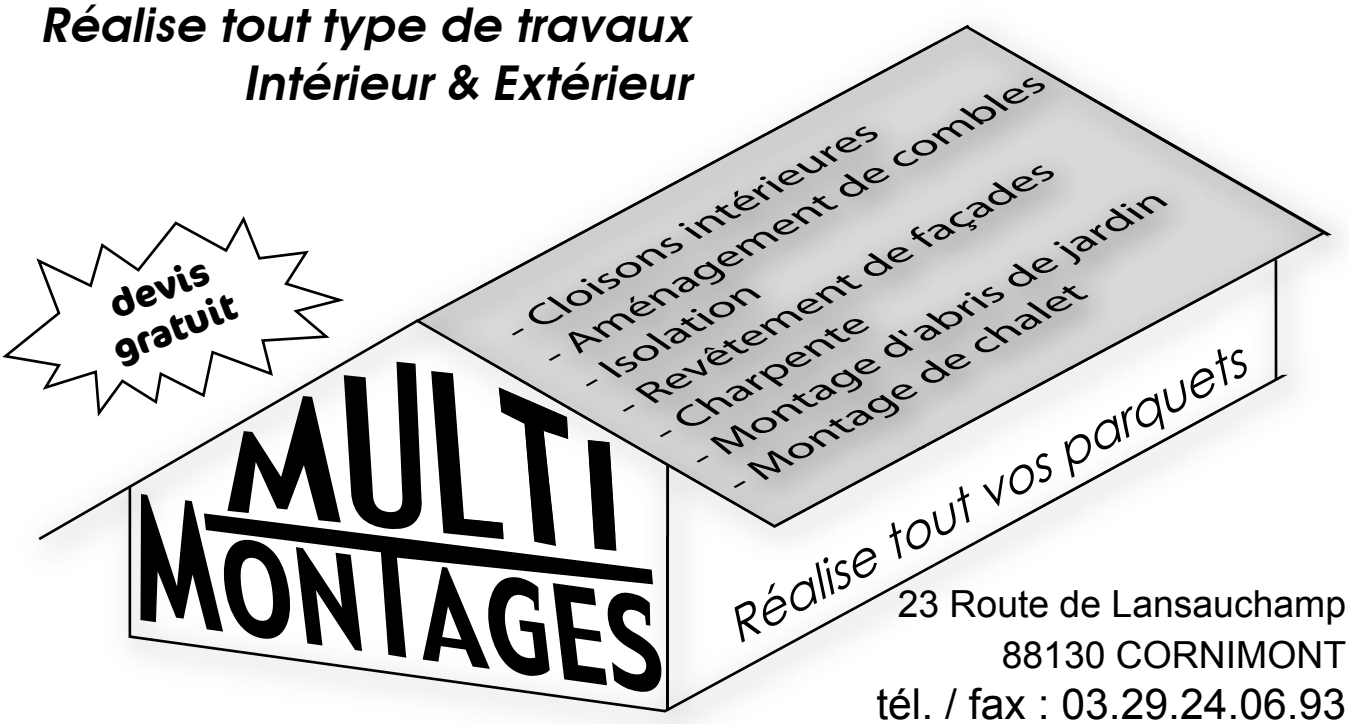

23 Route de Lansauchamp
88130 CORNIMONT
tél. / fax : 03.29.24.06.93
port. : 06.07.94.67.47

e-mail : multimontage@orange.fr

MILLOTTE-COLIN

TRAVAIL du CUIR

Sacs, sandales, ceintures...

Travaux sur commande

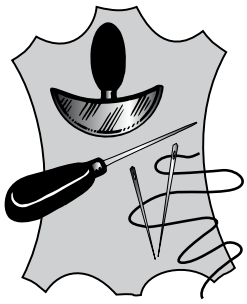

4 chemin de Haute Ville
88160 LE MÉNIL
tél. 03 29 25 17 90

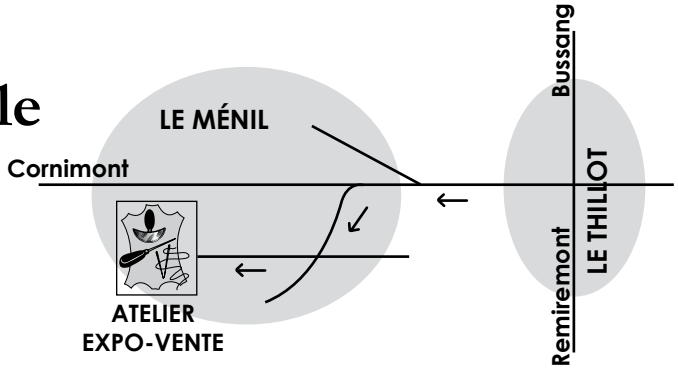

POMPES FUNÈBRES CREUSOT

s.à.r.l.

03.29.25.06.55

Maison Funéraire CREUSOT
6, rue des Déportés - 88160 LE THILLOT
26, rue de Lorraine - 88360 RUPT-SUR-MOSELLE

Bureau Central
3, place de la République
88160 LE THILLOT

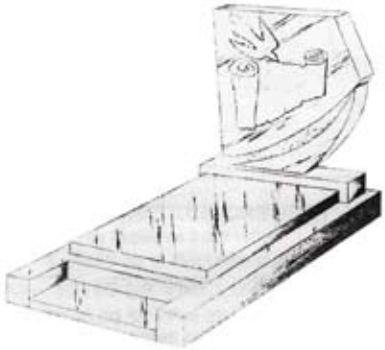

MONUMENTS FUNÉRAIRES
Vente et réalisation
de votre monument
Pose de caveaux
Devis gratuit

Restauration de Monument
Gravure, Lettre Bronze
Photo Porcelaine

CREUSOT FLEURS
1 bis rue de Lorraine
88360 Rupt-sur-Moselle
tél. 03 29 24 49 80

LE CONTRAT OBSÈQUES
Nous sommes là pour vous informer, sur rendez-vous, à votre domicile ou à notre bureau

Auberge du Tilleul

La cuisine est à l'ancienne. Vous pourrez déguster une des spécialités de la maison «La Vosgiflette» Création du Chef, unique dans les Vosges et en France «marque déposée», ainsi que le menu bûcheron.

Christine et Bernard OHMER - 2 Les Fenesses - 88160 LE MÉNIL - tél. 03 29 24 22 26
internet : www.hautes-vosges.com/auberge-du-tilleul
Réservation conseillée au 03 29 24 22 26
fermeture : lundi et mardi soir

Dominique LAMBERT

* ESPACES VERTS
* ENTRETIEN
* PELOUSES/HAIES
* ELAGAGE
* DENEIGEMENT DE PARTICULIERS

06.85.70.25.92

25 chemin du Hallaire
88160 LE MÉNIL

BOUCHERIE CHARCUTERIE

L. SOUVAY

Éleveur herbager

Plats préparés sur commande
Fumé au feu de bois
Viande de pays

Prix - Qualité

88160 LE MÉNIL
Tél. 03 29 25 24 74

Ouvert le dimanche matin

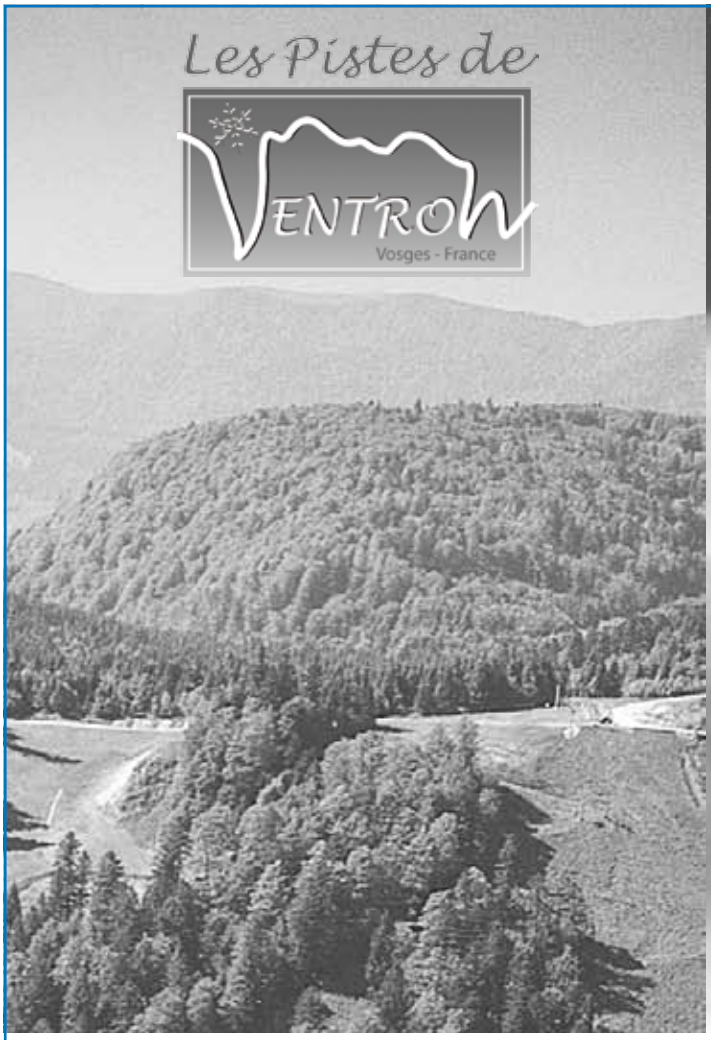

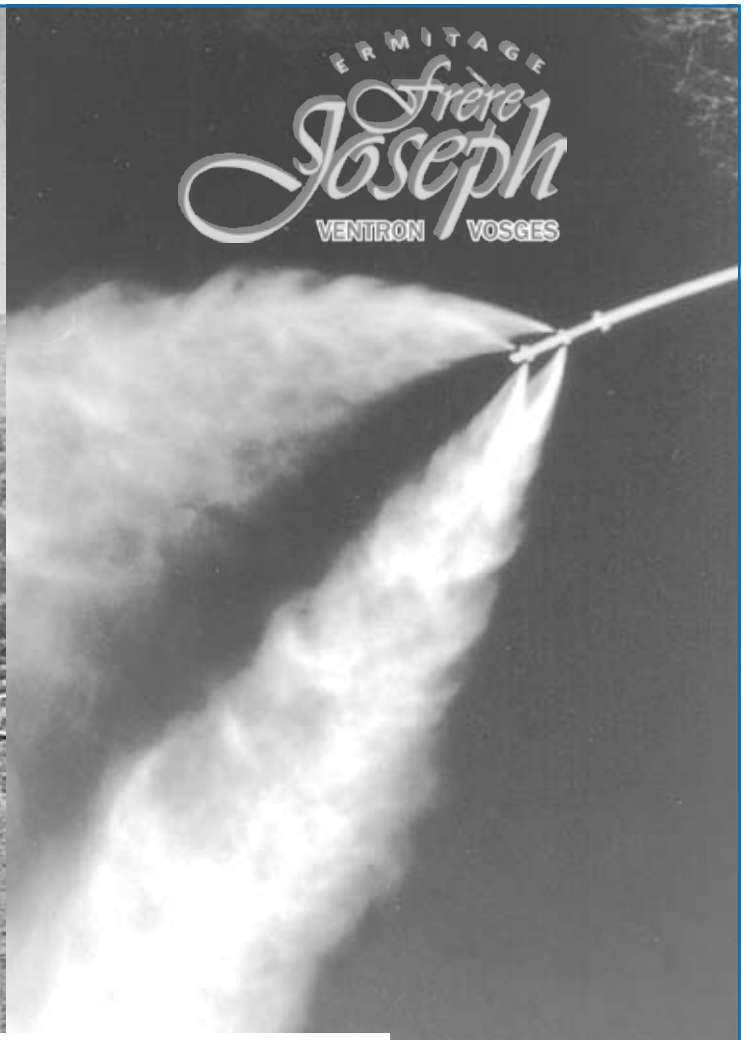

Vers une Montagne de Souvenirs

Ermitage Frère Joseph

F - 88310 VENTRON-VOSGES

Tél. 03 29 24 18 09
Fax 03 29 24 21 96
Email : info@frerejo.com
www.frerejo.com

Si j'étais banquier

j'inventerais des assurances qui s'occupent de tout

Au Crédit Mutuel, nous pensons comme vous, qu'une banque vraiment proche de ses clients doit aussi leur garantir une véritable sérénité au quotidien.
Voilà pourquoi le Crédit Mutuel a été le premier à inventer la Bancassurance. En vous proposant au même endroit des services bancaires et d'assurances. Pour l'habitation, l'auto, la santé et la prévoyance, on s'occupe de tout et vous, vous êtes tranquille !

Habitation • Auto • Santé • Prévoyance

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Contrats gérés par les Assurances du Crédit Mutuel, entreprises régies par le code des assurances.

Crédit Mutuel Haute-Moselle
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 Le Thillot
Tél. : 0820 00 08 83*

*0,12 euro TTC/min.